



N° 11F0019MIF au catalogue — N° 219

ISSN: 1205-9161

ISBN: 0-662-78582-7

Document de recherche

Direction des études analytiques
Documents de recherche

Croissance de l'inégalité du revenu pendant les années 1990 : Exploration de trois sources de données

par Marc Frenette, David Green et Garnett Picot

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24^e étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136

Toutes les opinions émises par les auteurs de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Croissance de l'inégalité du revenu pendant les années 1990 : Exploration de trois sources de données

par

Marc Frenette,* David Green et Garnett Picot***

**11F0019MIF N° 219
ISSN : 1205-9161
ISBN : 0-662-78582-7**

Analyse des entreprises et du marché du travail
24^e étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6
*Statistique Canada
**UBC, Department of Economics

Comment obtenir d'autres renseignements:
Service national de renseignements: 1 800 263-1136
Renseignements par courriel : infostats@statcan.ca

Décembre 2004

Ce document représente les vues des auteurs et ne reflète pas forcément les opinions de Statistique Canada. Les auteurs tiennent à remercier Phil Giles, Jon Kesselman, et Michael Wolfson pour des commentaires très utiles. Toutes erreurs qui demeurent sont la responsabilité des auteurs.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Also available in English

Table des matières

1.	Introduction.....	5
2.	Renseignements sur les données	7
3.	Approche.....	10
4.	Inégalité du revenu dans son contexte : Rôle du cycle économique.....	13
5.	Résultats.....	15
	5.1 Preuves tirées des données d'enquête	15
	5.2 Preuves tirées des données fiscales	19
	5.3 Résultats par vingtile	22
	5.4 Preuves tirées des données de recensement	25
6.	Conclusion	28
	Bibliographie.....	32

Résumé

La présente étude a pour but d'examiner les tendances dans l'inégalité du revenu familial au cours des deux dernières décennies, en accordant une attention particulière aux années 1990, une période moins documentée. Cette étude tente d'évaluer les tendances de l'inégalité pendant les années 1990 avec l'aide de trois sources de données distinctes : les données d'enquêtes, les données fiscales, et les données du recensement. Ces trois sources de données révèlent que l'inégalité du revenu a augmenté au cours des années 1990, mais démontrent certaines différences quant à l'ampleur de cette augmentation et quant à sa rapidité d'exécution. De plus, les mesures d'inégalité calculées à n'importe quel point précis du temps varient largement d'une source de données à l'autre, ce qui laisse supposer que ces trois sources ne couvrent pas la population de façon identique.

Mots-clés : inégalité du revenu, inégalité des gains

1. Introduction

Le niveau et la tendance de l'inégalité du revenu, aussi bien avant qu'après impôts et transferts, sont des éléments essentiels à toute discussion sur l'équité d'une société, le fonctionnement de l'économie de cette société et l'évolution de ces deux caractéristiques au fil du temps. La comparaison de l'inégalité du revenu avant et après impôts et transferts est particulièrement utile si l'on veut apprécier le rôle joué par le gouvernement dans la redistribution du bien-être économique. Pour ce qui est du Canada, plusieurs auteurs montrent que, si l'inégalité des gains, c'est-à-dire le revenu du travail, a augmenté au cours des années 1980 et au début des années 1990, l'inégalité du revenu familial après impôts n'a pour ainsi dire pas changé (p. ex. Beach et Slotsve, 1994; Morissette, Myles et Picot, 1994; Jantti, 1997; Rashid, 1998; Wolfson et Murphy, 1998). Donc, durant cette période, le régime d'impôts et de transferts du Canada a été un instrument important de la neutralisation de l'accroissement de l'inégalité du revenu due au marché. En revanche, les tendances ont été moins bien étudiées durant les années 1990. L'objectif du présent document est de mieux comprendre les tendances de l'inégalité du revenu au cours des années 1990 et de les comparer à celles, plus connues, observées au cours des années 1980.

Au milieu des années 1990, le régime d'impôts et de transferts du Canada a commencé à subir des transformations importantes, dont le remaniement du régime d'assurance-chômage (aujourd'hui appelé régime d'assurance-emploi), d'importantes réformes des programmes d'aide sociale provinciaux (comme la réduction du montant des prestations et l'application de règles d'admissibilité plus rigoureuses), l'introduction de la prestation fiscale pour enfants et le début (modeste) d'une série de réductions des impôts à la fin des années 1990. Cette période a également été caractérisée par une vigoureuse reprise économique, durant laquelle les taux de chômage et d'emploi chez les travailleurs dans la force de l'âge ont atteint, en 2000, un niveau qui n'avait plus été observé depuis au moins 1981. Ces changements forcent à se poser plusieurs questions. L'inégalité du revenu a-t-elle diminué significativement durant la dernière partie du cycle, étant donné la très forte croissance économique telle qu'observée à la fin du cycle aux États-Unis (p. ex. Llg et Haugen, 2000)? Une diminution de ce genre aurait contribué à la réduction de l'inégalité du revenu familial. Ou bien, la croissance des revenus a-t-elle été concentrée principalement à l'extrémité supérieure de la courbe de répartition, donnant lieu à une accentuation de l'inégalité? Dans la mesure où l'inégalité du revenu a augmenté, le régime d'impôts et de transferts a-t-il continué de compenser la croissance, comme il l'a fait durant les années 1980?

Contrairement aux analyses visant des périodes plus anciennes, la comparaison chronologique des données sur les années 1990 pose un problème important et s'assurer que les données conviennent pour l'analyse est un aspect important de la recherche portant sur cette décennie. Par conséquent, pour répondre aux questions susmentionnées et à certaines questions connexes, nous utilisons trois sources distinctes de données. Nous commençons par utiliser des données d'enquête couvrant la période de 1980 à 2000, grâce au regroupement de données provenant de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) jusqu'à l'année de référence 1996 et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) (qui a remplacé l'EFC comme enquête principale de Statistique Canada) à compter de 1996. Nous complétons nos résultats par des observations fondées sur des données fiscales (provenant du fichier sur la famille T1 ou T1FF). Le T1FF fournit une série cohérente d'estimations du revenu pour la période allant de 1992 à 2000 (donc couvrant le « raccord » dû au passage de l'EFC à l'EDTR) et, compte tenu de sa grande taille, ne pose pas le problème de la variabilité des estimations souvent associée aux données d'enquête. Un autre

avantage du T1FF est son taux de couverture assez élevé. Enfin, nous utilisons des données de recensement pour les années 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000. Plus précisément, nous nous concentrons sur 1980, 1990 et 2000, années qui correspondent à des phases à peu près comparables du cycle économique. Ceci nous fournit une source additionnelle consistante qui couvre les deux derniers cycles économiques. Les familles qui se situent à l'extrémité inférieure de la répartition des revenus pourrait être mieux couvertes par les données de recensement que par les données d'enquête, parce que la déclaration est obligatoire et que les taux de réponse sont généralement beaucoup plus élevés que dans le cas des enquêtes sur le revenu. L'inconvénient du recensement est qu'aucun renseignement n'est recueilli sur les impôts versés et il ne fournit donc que des données sur le revenu après transferts et avant impôts qui ne reflètent pas l'effet des modifications du régime fiscal sur l'inégalité du revenu familial.

Il est donc clair qu'il n'existe aucune source parfaite de données pour les années 1990. Les données d'enquête présentent une rupture en 1996, les données fiscales ne couvrent pas le cycle entier des années 1990, sans parler de la possibilité de faire des comparaisons avec le cycle des années 1980, et les données de recensement sont des données avant impôts qui ne sont produites que tous les cinq ans. Par conséquent, nous nous fondons sur les trois sources pour illustrer les tendances de l'inégalité du revenu familial au cours des années 1990. Malheureusement, les données d'enquête et les données fiscales brossent des tableaux assez différents du niveau et des tendances de cette inégalité. Les données d'enquêtes indiquent que la répartition du revenu est beaucoup plus étroite, et indiquent une augmentation dans l'inégalité du revenu familial avant impôts et transferts (ce qui résulte d'une plus grande amélioration dans la partie supérieure que dans la partie inférieure de la répartition). D'après cette même source, les impôts et les transferts ont largement contribué à ralentir la hausse de l'inégalité dans les revenus du marché du travail. En conséquence, l'inégalité du revenu après impôts et transferts n'a que faiblement augmenté au cours des années 1990. Il est intéressant de souligner que l'effet redistributeur des impôts et de transferts ne s'est manifesté que pour la première moitié de la décennie; même avec l'effet des impôts et des transferts, l'inégalité a augmenté au cours de la deuxième moitié des années 1990.

Par contre, les données fiscales révèlent une croissance nettement plus importante de l'inégalité du revenu avant impôts et transferts sous-tendue à la fois par l'augmentation du revenu du marché à l'extrémité supérieure de la répartition des revenus et par l'absence d'une amélioration parmi les familles situées à l'extrémité inférieure de l'échelle. En outre, durant la deuxième moitié de la décennie, les effets compensatoires du régime d'impôts et de transferts autant marqués que ceux observés dans le cas des données d'enquête. Donc, selon les données fiscales, et contrairement à ce qu'indiquent les données d'enquête, l'inégalité du revenu familial après impôts et transferts a augmenté considérablement durant les années 1990. De surcroît, chaque année, le degré d'inégalité est nettement plus prononcé si l'on s'en tient aux données fiscales que si l'on examine les données d'enquête, principalement à cause des gains nettement plus faibles à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus.

Étant donné les tendances très différentes d'inégalité observées au moyen des deux ensembles de données, il est important de considérer les points forts et les points faibles de chaque source. Nous nous penchons, pour cela, sur les données de recensement, dont le taux de couverture est comparable à celui des données fiscales, mais dont la méthode de sondage s'approche davantage de celle de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Les tendances de l'inégalité du revenu familial qui se dégagent des données de recensement ressemblent plus à celles observées au moyen

des données fiscales qu'à celles révélées par les données d'enquête, mais les tendances sont très différentes dans les trois sources de données.

L'ampleur de l'augmentation dans l'inégalité du revenu pendant les années 1990 est environ la même d'après les données du recensement et les données d'enquêtes, mais ce n'est pas le cas lorsqu'on divise la période en deux. Les données d'enquêtes montrent une faible augmentation de l'inégalité dans la première et la deuxième moitié de la décennie. Dans la première moitié, cette tendance était attribuable à une faible baisse du revenu dans le bas de la répartition, tandis que dans la deuxième moitié, la tendance a résulté d'une forte amélioration dans la partie supérieure de la répartition et une faible amélioration dans la partie inférieure. Essentiellement, la différence principale entre le recensement et les données d'enquêtes concerne la partie inférieure de la répartition. D'après les données d'enquêtes, on constate une légère baisse dans le revenu au début des années 1990, suivit par une légère hausse à la fin de la décennie. Le recensement montre aussi une baisse suivit par une hausse, mais les fluctuations étaient plus prononcées. Il est possible, mais très difficile à déterminer avec certitude, que cette différence est reliée à la difficulté de couvrir la population dans la partie inférieure de la répartition dans les enquêtes ou la participation n'est pas facultative.

Les répartitions du revenu sont plus semblables dans le recensement et le T1FF, malgré que les tendances dans la partie inférieure sont autant différentes que lorsqu'on compare les données de recensement et les données d'enquêtes. À la fin des années 1990 (la seule période où on peut comparer le recensement et le T1FF), les deux sources de données montrent une forte hausse dans la partie supérieure de la répartition (comme on observe dans les données d'enquêtes), mais les données fiscales montre une faible baisse dans la partie inférieure. Par conséquent, l'inégalité du revenu a augmenté légèrement d'après les données fiscales, mais est demeuré relativement stable d'après les données du recensement à la fin des années 1990.

En somme, on constate que l'inégalité du revenu a augmenté au cours des années 1990 d'après trois sources de données, mais qu'il existe des différences substantielle quant aux niveaux mesurés d'inégalité et quant à l'ampleur de l'augmentation et à sa rapidité d'exécution. L'objectif principal de cette étude est de documenté ces différences.

Le document comprend six sections. À la deuxième section, nous fournissons des renseignements sur les données de l'EFC/EDTR et sur les données fiscales utilisées pour l'analyse. À la troisième section, nous décrivons l'approche adoptée pour mesurer les mouvements de l'inégalité. À la quatrième section, nous décrivons brièvement les éléments cycliques de l'économie susceptibles d'influer sur nos résultats. À la cinquième section, qui représente la plus grande partie du document, nous présentons nos résultats. Enfin, à la sixième section, nous tirons des conclusions.

2. Renseignements sur les données

Les études sur l'inégalité du revenu s'appuient généralement sur des données d'enquête et la source la plus courante a été l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), pour laquelle des données existent jusqu'à 1997.¹ L'EFC est une enquête transversale annuelle réalisée auprès de tous les ménages du Canada, sauf ceux établis dans les territoires ou dans les réserves autochtones et ceux dont les membres sont placés en établissement, ce qui représente moins de 3 % de la

1. L'information qui suit sur l'EFC et sur l'EDTR est tirée en grande partie de Statistique Canada (2002).

population canadienne. L'échantillon d'environ 35 000 ménages est sélectionné à titre de supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) d'avril. L'objectif principal de l'enquête est de fournir des estimations du revenu ventilées selon la source et les réponses par procuration sont permises (autrement dit, un membre du ménage peut répondre aux questions sur les autres membres du ménage).

L'EFC a été la source officielle de données sur le revenu de Statistique Canada jusqu'à 1996, année où l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a commencé à être utilisée à cet effet. L'EFC et l'EDTR ont de nombreuses caractéristiques communes. Elles ont la même population cible et toutes deux ont pour base de sondage celle de l'EPA. Bien que l'EDTR puisse être (et soit) utilisée pour produire des estimations transversales, elle est également conçue pour l'analyse longitudinale. Les membres des panels sont interviewés pendant une période allant jusqu'à six ans et de nouveaux panels sont introduits (avec chevauchement) tous les trois ans. Des nouveaux panels ont été introduits en 1993, 1996 et 1999. Chaque année, un panel est interviewé en janvier (principalement pour recueillir des renseignements sur la population active) et en mai (pour recueillir des renseignements sur le revenu). Pour l'interview sur le revenu, les répondants ont le choix d'autoriser Statistique Canada à coupler les données qui les concernent à celles de leur dossier fiscal T1 (si cela est possible) afin de recueillir les renseignements sur leur revenu et d'éliminer ainsi la nécessité d'un questionnaire sur le revenu. Plus de 80 % des répondants autorisent Statistique Canada à effectuer le couplage et les renseignements sur le revenu d'environ 70 % des répondants sont obtenus de cette façon à partir des dossiers fiscaux. Une autre différence entre les deux enquêtes a trait à la formation des familles. Dans le cas de l'EFC, les familles sont déterminées en prenant pour référence le « chef » de famille, en donnant la priorité au mari. Dans le cas de l'EDTR, elles sont déterminées en prenant pour référence le « principal soutien économique ». Naturellement, les enquêtes par sondage posent le problème de l'erreur d'échantillonnage (variabilité d'échantillonnage dans les estimations) et de la variabilité non due à l'échantillonnage, y compris le biais éventuel de non-réponse.

Dans le cas de l'EFC, le taux de réponse fluctue généralement autour de 80 %, tandis que pour l'EDTR, il est légèrement plus élevé (de 80 % à 85 %). Les poids de sondage transversaux de l'EFC et l'EDTR sont corrigés pour la non-réponse afin que les chiffres de population soient corrects pour les divers groupes province-âge-sexe, ainsi que pour les ventilations selon la taille du ménage et de la famille. Les poids ne sont *pas* corrigés pour le biais de réponse lié au revenu, c'est-à-dire les différences éventuelles entre les taux de réponse à divers niveaux de la courbe de répartition des revenus. Si des changements importants surviennent à l'extrémité supérieure ou inférieure de cette courbe de répartition des revenus, les données utilisées pour suivre l'évolution de l'inégalité du revenu doivent être caractérisées par un bon taux de couverture dans ces deux parties de la courbe qui sont habituellement les segments qui posent, lors des enquêtes, le plus de difficulté concernant les taux de réponse et la couverture.

Les estimations officielles du revenu ont été fondées sur les données de l'EFC jusqu'à 1995 inclusivement; depuis, l'EDTR est devenue la source officielle de Statistique Canada. Comme les deux sources de données sont utilisées pour créer une seule série de données chronologiques, il pourrait exister un problème de « raccord », c'est-à-dire une rupture dans la série due au changement de sources de données. Plus précisément, l'utilisation (partielle) de données fiscales dans l'EDTR pourrait réduire les erreurs de réponse (comparativement à l'EFC).

La couverture de composantes particulières du revenu pose également des problèmes lors des enquêtes. Dans l'ensemble, la couverture de la composante des gains a été bonne, et celle des transferts, telle que les prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale, moins bonne (Kapsalis, 2001). Les variations de ces taux de couverture peuvent avoir une incidence sur les résultats d'analyses telles que celle réalisée ici, particulièrement en ce qui concerne l'extrémité inférieure de la répartition des revenus. Plus précisément, le mouvement partiel vers des données fiscales dans l'EDTR (comparativement à des données d'enquête uniquement dans le cas de l'EFC) pourrait avoir modifié la couverture des revenus sous forme de transferts.

Nous complétons nos résultats fondés sur des données d'enquête par des données fiscales. L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) recueille les déclarations de revenus des particuliers (formules T1) remplies par tous les déclarants du Canada. À partir du fichier T1, Statistique Canada crée le T1FF (fichier sur la famille T1), qui vise à reconstruire les familles de recensement par imputation de la présence des enfants et des conjoints non déclarants. Le T1FF est un recensement de tous les individus qui produisent une déclaration de revenus ou dont le numéro d'assurance sociale (NAS) figure sur la déclaration de revenus d'un autre membre de la famille. Les enfants non déclarants (et ceux dont le NAS ne figurent pas sur la déclaration d'un autre membre de la famille) sont imputés. Contrairement aux données d'enquêtes, le T1FF peut contenir des personnes qui vivent dans les territoires, les institutions, ou sur les réserves indiennes. Seules les personnes qui vivent dans les territoires peuvent être identifiées avec suffisamment certitude; ces personnes ne sont pas incluses dans notre échantillon pour que nos analyses soient cohérentes d'une source de donnée à l'autre.

Le T1FF convient particulièrement bien pour l'estimation du revenu à l'extrémité inférieure de la répartition depuis 1992, étant donné le grand nombre de dispositions incitant les familles à faible revenu à produire une déclaration de revenus.² Par ailleurs, l'adoption de ces mesures incitatives implique que les données fiscales ne sont vraisemblablement pas fondées sur un échantillon dont les observations faites avant et après 1992 sont cohérentes. En effet, étant donné le passage du crédit d'impôt pour enfants à la prestation fiscale pour enfants en 1993, les données pour 1992 pourraient ne pas être comparables à celles recueillies pour les années subséquentes.³ Cette situation, conjuguée au fait que les revenus provenant de transferts n'étaient pas du tout déclarés avant 1989 et n'ont pas été déclarés uniformément avant 1992, implique que nous ne pouvons pas utiliser les données fiscales avant l'année de référence 1992 ou, éventuellement 1993. Nous présentons les résultats englobant les données fiscales pour 1992 et 1993, mais nous mettons l'accent sur 1993 comme point de départ de l'établissement des tendances.

2. Avant 1993, les familles comptant des enfants avaient droit au crédit d'impôt pour enfants sous forme de crédit d'impôt non remboursable, ce qui ne bénéficiait aucunement aux familles dont les gains étaient inférieurs au seuil de revenu imposable. En 1993, le crédit d'impôt pour enfants a été remplacé par la prestation fiscale pour enfants qui a encouragé les familles ayant des enfants à produire une déclaration de revenus même si elles n'avaient aucun gain. Enfin, à compter de 1989, les déclarants ont pu faire la demande de crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), quoiqu'aucun paiement n'ait été fait avant décembre 1990.

3. Le taux de couverture global de la population dans le T1FF (comparativement au recensement) est passé de 95,12 % en 1992 à 96,15 % en 1993 (rapport interne de Statistique Canada), peut-être parce que la prestation fiscale pour enfants a encouragé certaines familles à produire une déclaration de revenus. Le taux de couverture a généralement fluctué autour de 96 % lors des années subséquentes, sans aucune variation subite importante.

Les données fiscales offrent trois avantages distincts par rapport à celles de l'EFC/EDTR. Premièrement, le taux de couverture de la population est supérieur à 95 % depuis 1992 dans le T1FF, résultat relativement favorable comparativement aux données d'enquête (taux généralement d'environ 80 %). Deuxièmement, le T1FF nous donne une série chronologique cohérente sur le « raccord » entre l'EFC et l'EDTR (y compris des estimations assez convergentes du revenu provenant de transferts). Enfin, la variabilité d'échantillonnage est réduite au minimum dans les données fiscales, étant donné la taille nettement plus grande des échantillons.

L'un des inconvénients de l'utilisation des données fiscales tient au manque de cohérence des estimations du revenu avant 1992, particulièrement à l'extrémité inférieure de la courbe de répartition. Un autre problème est dû au fait que les données fiscales sont articulées sur le concept de famille de recensement plutôt que sur celui, plus courant, de famille économique. Par définition, une famille de recensement comprend un couple marié (avec ou sans enfant), un couple en union libre (avec ou sans enfant) ou un parent seul avec un enfant de moins de 25 ans n'ayant pas de conjoint ou conjointe ni d'enfants vivant dans le ménage. Dans notre analyse, les personnes hors famille sont également considérées comme des familles de recensement, si bien que l'entièreté de la population est couverte. Une famille économique est, par définition, un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont unies l'une à l'autre par les liens du sang, du mariage, de l'union libre ou de l'adoption. De nouveau, dans la présente analyse, les personnes hors famille sont incluses lorsqu'on utilise le concept de famille économique. Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont aussi membres d'une famille économique.⁴ En général, la famille économique est l'unité familiale d'analyse privilégiée pour l'étude du bien-être économique. Cependant, pour faciliter les comparaisons entre les données d'enquête et les données fiscales, nous nous appuyons souvent sur le concept de famille de recensement. Le passage de la famille économique à la famille de recensement n'a pratiquement aucun effet sur nos résultats; les mêmes conclusions générales tiennent, quel que soit le concept appliqué.

3. Approche

Dans la présente étude, l'accent est mis sur le revenu familial après impôts (sauf dans le cas des données de recensement, qui ne fournissent pas de renseignements sur les impôts versés). Il s'agit du revenu total (y compris les transferts) net des impôts versés.⁵ Le revenu total correspond à la somme du revenu du marché et du revenu provenant de transferts. Le revenu du marché comprend les gains, ou revenu du travail, ainsi que les autres revenus (ne provenant pas de transferts) (comme les revenus de placements et de pension). Enfin, le revenu du travail comprend les salaires et traitements versés ainsi que le revenu net tiré d'un travail autonome et les autres revenus du travail.

4. Le concept plus général de famille économique inclut, par exemple, les cas suivants : deux familles de recensement corésidentes reliées l'une à l'autre sont considérées comme une seule famille économique et deux frères et (ou) sœurs corésidents qui ne sont pas membres d'une famille de recensement sont considérés comme une famille économique.

5. Il convient de souligner que les impôts versés incluent uniquement l'impôt sur le revenu des particuliers (fédéral et provincial). Nous n'incluons ni les prestations d'assurance-emploi ni celles au titre du RPC/RRQ.

répartition des revenus, si bien qu'il s'agit d'un indicateur moins qu'idéal de dépistage des changements au cours du temps lorsque ceux-ci sont sous-tendus par des événements qui surviennent à l'extrémité inférieure et (ou) supérieure de la courbe de répartition. Pour dresser un tableau plus complet, nous examinons aussi la mesure exponentielle (Exp),⁸ qui est également sensible à la situation à la partie inférieure de la courbe, et le carré du coefficient de variation (CV²), qui est sensible à la situation à l'extrémité supérieure. Les formules de ces trois mesures sont, respectivement :

$$(1) \text{Exp} = \sum_{i=1}^n p_i \exp(-y_i / \bar{y})$$

$$(2) G = 2\sigma_{y,F(y)} / \bar{y}$$

$$(3) CV^2 = (\sigma_y / \bar{y})^2$$

Il convient de souligner que « p_i » représente la part de la taille de la famille (« i ») dans l'échantillon de « n » familles, « y » représente le revenu, σ_y représente l'écart-type du revenu et σ_{y,F(y)} représente la covariance entre le revenu et sa distribution cumulative—F(y). Les mesures Exp et CV² peuvent être fortement influencées par les valeurs de revenu aberrantes, qui pourraient être nettement plus fréquentes dans les petits ensembles de données comme ceux de l'EFC et de l'EDTR. Pour réduire cet effet indésirable, pour chaque année, nous avons éliminé des calculs les 0,1 % supérieur et inférieur de la répartition des revenus (environ 60 familles par année).⁹

Pour les tests de signification, nous nous inspirons des travaux de Kovacevic et Binder (1997), qui ont utilisé les données de l'EFC de 1991 pour étudier l'estimation de la variance des mesures d'inégalité des gains. Après avoir tenu compte du plan de sondage complexe de l'enquête (échantillonnage en grappes), ils concluent que les coefficients de variation de la mesure exponentielle, du Gini et du CV² sont 0,0026, 0,0066 et 0,0564, respectivement. Si l'on suppose que les variances sont homoscédastiques et que les tailles de population sont constantes au fil du temps, on obtient des résultats significatifs (au niveau de 1 %) pour des mouvements minimaux de 0,005 (Exp), 0,01 (G) et 0,16 (CV²) en termes absolus. Nous utilisons ces seuils partout dans le document. Nous appliquons aussi les mêmes critères de signification statistique aux données fiscales qu'aux données d'enquête, bien qu'il soit possible de relaxer considérablement les critères étant donné la taille nettement plus grande des échantillons.

Si les mesures Exp, G et CV² évoluent dans la même direction, il est probable que les anciennes et nouvelles courbes de Lorenz ne se recoupent pas, ce qui témoigne d'une variation non ambiguë de l'inégalité (fondée sur le classement donné par les courbes de Lorenz). Toutefois, si les tendances

8. Contrairement aux mesures sensibles à la situation à l'extrémité inférieure de la courbe (p. ex. indice d'entropie de Theil ou indice de Theil-Bernoulli), la mesure exponentielle est bien définie pour les revenus nuls ou négatifs. Puisque nous incluons le revenu d'entreprise et le revenu d'un travail autonome, nous nous attendons à observer certains chiffres négatifs de revenu.

9. Bien que l'élimination des 0,1 % supérieur et inférieur de la répartition des revenus de chaque année n'est réellement nécessaire que pour les données d'enquête afin de tenir compte des effets des valeurs fortement aberrantes, par souci de cohérence, nous avons appliqué cette mesure aux données fiscales également.

qui se dégagent des trois mesures au cours du temps ne concordent pas, les courbes de Lorenz se croisent définitivement, ce qui produit une variation ambiguë de l'inégalité.¹⁰

Ces trois mesures de l'inégalité du revenu (Exp, G et CV²) offrent un ensemble assez robuste de mesures sommaires de l'inégalité, mais, pour nous faire une meilleure idée de la partie de la courbe de répartition du revenu qui évolue au fil du temps, nous procédons aussi à une analyse de la variation du revenu moyen selon le vingtile (groupes ordonnés de 5 %) et des rapports extrémité supérieure/extrémité inférieure connexes.¹¹

Nous utilisons la série de données de l'EFC/EDTR d'une façon permettant de tenir compte du raccord, ou rupture, dans la série (entre 1995 et 1996). Plus précisément, au lieu de calculer la variation sur le raccord (1995 à 1996) au moyen de données provenant de deux enquêtes différentes et éventuellement non comparables, c'est-à-dire l'EFC et l'EDTR, nous calculons la somme des *changements* provenant de chacune des deux sources de données afin de réduire au minimum l'effet du raccord. Ainsi, le changement total de 1989 à 2000 correspondrait à la somme du changement dans la mesure basée sur l'EFC entre 1989 et 1996 et du changement dans la mesure fondée sur l'EDTR entre 1996 et 2000. Ce calcul est possible parce que nous disposons de deux ensembles de données sur le revenu pour 1996. Naturellement, les chiffres fondés sur l'EFC et sur l'EDTR pourraient différer en ce qui concerne non seulement les niveaux, mais aussi la variation au cours du temps. La méthode par incrément proposée ici tient compte uniquement de la différence de niveaux, qui représente vraisemblablement la rupture la plus importante.

4. Inégalité du revenu dans son contexte : Rôle du cycle économique

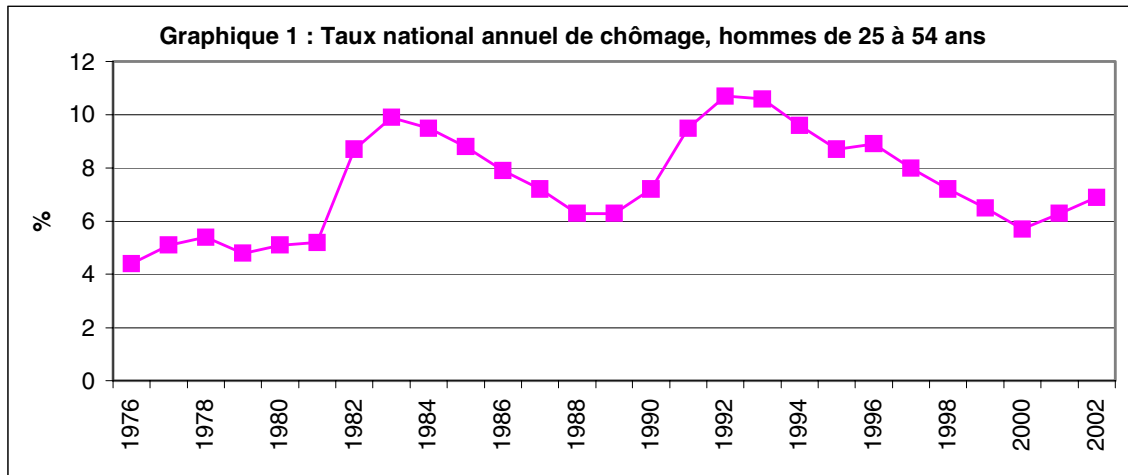
Quand on compare les mesures de l'inégalité du revenu au fil du temps, il est essentiel de replacer les résultats dans le contexte du cycle économique. De longue date, une branche de la recherche économique a visé à déterminer si la rémunération horaire évolue de façon procyclique ou contracyclique. Cette investigation vise en grande partie à tenir compte des effets de sélection de l'échantillon dus au fait que les mises à pied n'ont pas lieu aléatoirement dans la répartition des salaires et, par conséquent, que les salaires pourraient paraître augmenter durant une récession alors qu'en réalité, on observe simplement les effets de la mise à pied des travailleurs les moins bien rémunérés pour commencer. Ici, nous n'avons pas affaire à ce genre d'effet de composition, parce que nous retenons toutes les observations d'échantillon, y compris celles pour lesquelles le revenu du marché est nul, durant toute la période. Toutefois, notre mesure du revenu du marché reflétera quand même le cycle, parce que les périodes de chômage donneront lieu à une réduction considérable des gains annuels. En outre, si le rendement de divers types d'actifs baisse durant les récessions, cette situation causera aussi une diminution du revenu annuel du marché. Nous considérons le fait que notre mesure reflétera tous ces types d'effets comme une caractéristique

10. Voir Cowell (1997) ou Wolfson (1986) pour plus de précisions.

11. Soulignons que Wolfson (1997) illustre empiriquement le fait que l'ensemble de mesures de l'inégalité proposé ici (Exp, G et CV²) ne permet pas toujours de déceler de façon fiable les courbes de Lorenz qui se croisent. Par conséquent, il pourrait être préférable d'examiner les courbes de Lorenz réelles à cette fin. Puisque notre objectif principal n'est pas de déterminer si l'inégalité a changé au sens strict (ou non ambigu), mais plutôt dans un sens général, nous choisissons d'examiner simplement la répartition du revenu pour compléter nos mesures sommaires.

souhaitable, puisque les mouvements du revenu annuel engendrés par les mouvements d'entrée sur le marché du travail et les mouvements de sortie de ce marché ont des répercussions manifestes sur le bien-être individuel. Le premier de ces effets (l'effet des mises à pied) fera vraisemblablement s'accroître l'inégalité du revenu durant les récessions, puisque nous prévoyons que les mises à pied auront lieu de façon disproportionnée à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu du marché. Cette tendance devrait s'inverser et donner lieu à une augmentation plus importante des gains au bas qu'au sommet de l'échelle de répartition du revenu durant les périodes d'expansion. Par ailleurs, nous prévoyons que le deuxième effet (la réduction du rendement des actifs) réduira l'inégalité durant une récession, particulièrement si nous nous concentrons sur les individus non retraités. Dans l'ensemble, nous nous attendons à ce que le premier effet soit plus important et prédisons donc que nous observerons un mouvement contracyclique de l'inégalité du revenu du marché. Puisque le régime d'impôts et de transferts pourrait neutraliser partiellement ou entièrement ces fluctuations, l'inégalité du revenu après impôts devrait varier nettement moins au cours du cycle économique et, généralement parlant, au fil du temps.

L'économie canadienne a connu deux cycles économiques complets entre 1989 et 2000 (graphique 1). Elle se situait essentiellement à un sommet du cycle en 1980 ou 1981 (le taux de chômage des hommes en âge de travailler étant d'environ 5,1 %), en 1989 (6,3 %) et en 2000 (5,7 %). Les creux du cycle ont eu lieu en 1983 (9,9 %) et en 1992 /1993 (10,7 % et 10,6 %, respectivement).



Notre analyse se concentre sur deux comparaisons « de sommet à sommet », c'est-à-dire 1980 et 1989, ainsi que 1989 et 2000. Dans le cas des données fiscales, seules les années 1992 à 2000 conviennent pour les estimations du revenu, et 1993 à 2000 sont celles qui conviennent le mieux. Puisque cette période ne couvre pas un cycle économique complet, nous ne pouvons pas comparer des années représentant des points comparables du cycle. Par conséquent, nous examinons les résultats basés sur les données fiscales dans le contexte de la reprise économique qui a eu lieu durant cette période. Dans le cas des données de recensement, nous nous concentrons sur les variations survenues de 1980 à 1990 et de 1990 à 2000. Ces années correspondent aux sommets du cycle économique (ou en sont très proches).

Tableau 1 : Inégalité du revenu du marché et du revenu après impôts, EFC/EDTR – Familles économiques*

Sources des données	Année	Revenu du marché			Revenu après impôts		
		EXP	G	CV ²	EXP	G	CV ²
EFC	1980	0.4446	0.3687	0.4690	0.4141	0.2849	0.2855
	1981	0.4443	0.3684	0.4658	0.4134	0.2837	0.2801
	1982	0.4514	0.3867	0.5199	0.4143	0.2864	0.2889
	1983	0.4573	0.4015	0.5735	0.4168	0.2944	0.3128
	1984	0.4575	0.4010	0.5756	0.4164	0.2923	0.3131
	1985	0.4544	0.3936	0.5537	0.4151	0.2884	0.3062
	1986	0.4542	0.3932	0.5531	0.4147	0.2874	0.3012
	1987	0.4536	0.3921	0.5404	0.4139	0.2856	0.2910
	1988	0.4532	0.3907	0.5315	0.4125	0.2811	0.2779
	1989	0.4508	0.3849	0.5318	0.4118	0.2783	0.2779
	1990	0.4545	0.3945	0.5443	0.4124	0.2806	0.2752
	1991	0.4619	0.4123	0.6241	0.4146	0.2873	0.3022
	1992	0.4626	0.4140	0.5958	0.4131	0.2832	0.2807
	1993	0.4659	0.4213	0.6254	0.4139	0.2858	0.2899
	1994	0.4653	0.4200	0.6248	0.4132	0.2834	0.2837
	1995	0.4654	0.4204	0.6414	0.4147	0.2878	0.2997
	1996	0.4656	0.4211	0.6392	0.4158	0.2914	0.3053
EDTR	1996	0.4679	0.4263	0.6786	0.4174	0.2962	0.3195
	1997	0.4681	0.4269	0.6957	0.4189	0.3003	0.3377
	1998	0.4672	0.4247	0.7097	0.4189	0.2998	0.3439
	1999	0.4635	0.4163	0.6730	0.4182	0.2978	0.3322
	2000	0.4625	0.4140	0.6802	0.4192	0.3009	0.3467
Croissance absolue de l'inégalité** :		EXP	G	CV ²	EXP	G	CV ²
Comparaisons entre les sommets du cycle :	1980-1989	0.0062	0.0162	0.0629	-0.0023	-0.0065	-0.0076
	1989-2000	0.0094	0.0239	0.1090	0.0059	0.0178	0.0546
Période de 1989 à 2000 en détail :	1989-1993	0.0151	0.0365	0.0936	0.0021	0.0074	0.0120
	1993-1996	-0.0002	-0.0002	0.0138	0.0019	0.0056	0.0155
	1996-2000	-0.0054	-0.0124	0.0016	0.0018	0.0048	0.0272

* Le revenu est mesuré au niveau de la famille économique, mais l'unité d'analyse est l'individu. Le revenu est divisé par le nombre d'« équivalents-adultes » dans la famille (voir le texte pour plus de précisions).

** Pour tenir compte partiellement de l'introduction de l'EDTR en 1996, la croissance absolue de l'inégalité est égale à la somme de la croissance absolue d'après l'EFC jusqu'à 1996 et de la croissance absolue d'après l'EDTR à partir de 1996. Les résultats ombrés sont significatifs au niveau de 1 % (voir le texte pour plus de précisions).

5. Résultats

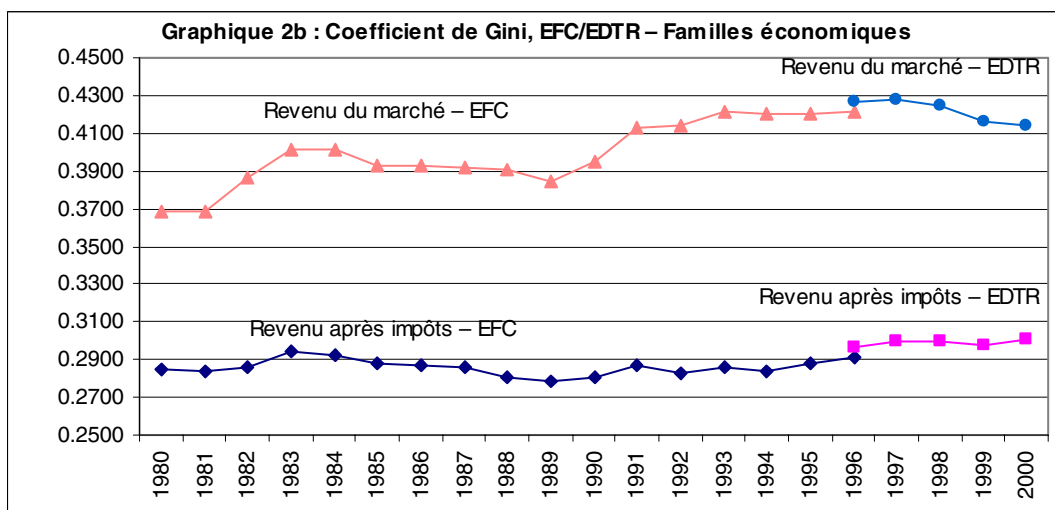
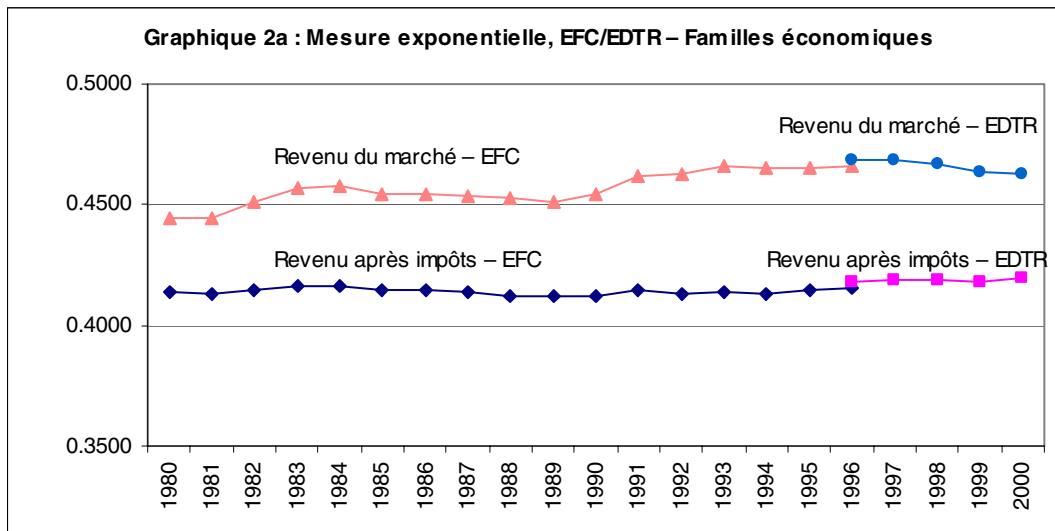
5.1 Preuves tirées des données d'enquête

Au tableau 1, nous présentons trois mesures de l'inégalité du revenu pour l'EFC (1980 à 1996) et pour l'EDTR (1996 à 2000), à savoir une mesure sensible à la partie inférieure de la courbe de répartition (mesure exponentielle—Exp), une mesure sensible au milieu de la courbe (coefficient de Gini—G) et une mesure sensible à l'extrémité supérieure (carré du coefficient de variation—CV²). Le revenu du marché et le revenu après impôts sont mesurés au niveau de la famille économique,

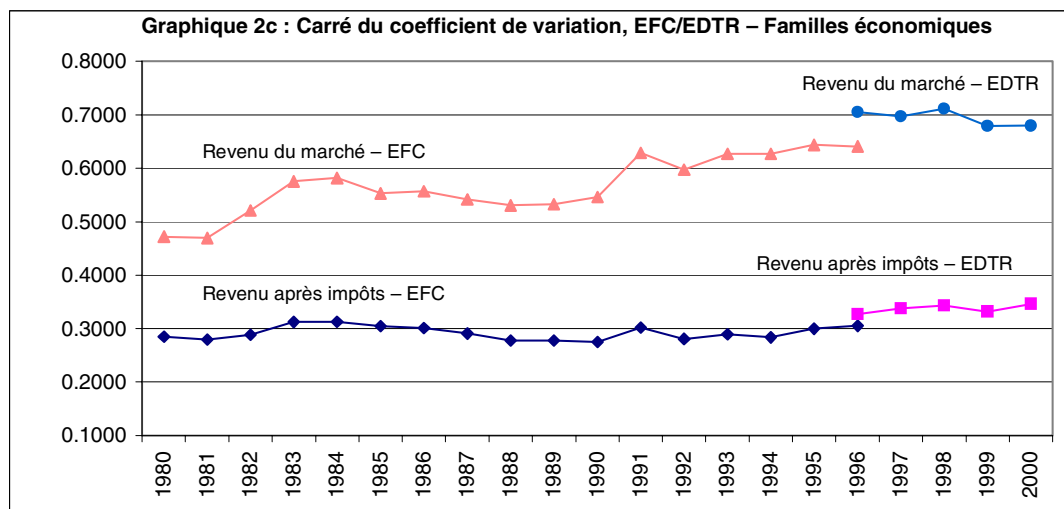
mais l'unité d'analyse est l'individu. Donc, les résultats ont trait à l'inégalité du revenu entre tous les individus, établie d'après le revenu des familles économiques auxquelles ils appartiennent. Les données sur le revenu sont « corrigées pour le nombre d'équivalents-adultes » pour tenir compte des économies d'échelle dans les grandes familles.¹²

Les seuils utilisés pour établir la signification statistique des changements sont 0,005 pour la mesure exponentielle, 0,01 pour le coefficient de Gini et 0,16 pour le CV². Étant donné les différences entre ces seuils, la comparaison des changements au cours du temps pour les trois mesures de l'inégalité doit se faire avec prudence.

Naturellement, le niveau de l'inégalité du revenu du marché est plus élevé que celui de l'inégalité du revenu après impôts, car le régime d'impôts et de transferts compense dans une certaine mesure l'inégalité du revenu du marché (graphiques 2a à 2c).



12 Plus précisément, le revenu familial est divisé par la racine carrée de la taille de la famille (le nombre de membres dans la famille) — essentiellement, les besoins de chaque membre supplémentaire de la famille peuvent être satisfaits à un coût moindre en raison des économies d'échelle.



Nos résultats confirment le fait bien connu que l'inégalité des gains, ou revenu du travail, a augmenté durant les années 1980 et au début des années 1990, même si les caractéristiques de notre analyse diffèrent en plusieurs points. En premier lieu, nous examinons le revenu total du marché (qui inclut le revenu provenant de sources comme les placements et les pensions) plutôt que le revenu du travail uniquement. En outre, notre analyse est réalisée au niveau de la famille, alors que les études portant sur les gains sont habituellement réalisées au niveau des individus. Enfin, il convient de souligner que, lors d'études du revenu du travail, l'échantillon est normalement limité aux individus employés; or, ici, nous incluons toutes les familles (y compris celles n'ayant aucun revenu du travail). Nous avons pris ces mesures parce que nous voulons comparer l'inégalité du revenu avant et après avoir tenu compte de l'effet du régime d'impôts et de transferts, qui pourrait avoir une incidence sur toutes les familles.

De 1980 à 1989 (sommet à sommet), l'inégalité du revenu du marché a augmenté de 0,0162 selon le coefficient de Gini et par 0,0062 selon la mesure exponentielle, valeurs qui sont nettement supérieures aux seuils de signification. Le CV^2 augmente aussi considérablement au cours de cette période (en fait, plus que les deux autres mesures, si l'on exprime le résultat en pourcentage), mais n'excède pas le seuil de signification au niveau de 1 %. Donc, il est difficile d'établir avec certitude, d'après ces mesures, si la croissance de l'inégalité est imputable de façon disproportionnée à une partie de la courbe de répartition des revenus. Durant cette même période (1980 à 1989), toutes les mesures semblent indiquer que l'inégalité du revenu après impôts a diminué très modestement, mais les variations ne sont pas statistiquement significatives. Essentiellement, durant les années 1980, la tendance à la hausse de l'inégalité du revenu du marché a été compensée par le régime d'impôts et de transferts, ce qui n'est pas étonnant, puisque le régime de transferts est devenu de plus en plus généreux à l'époque. Ainsi, les prestations d'aide sociale ont augmenté durant la période, particulièrement en Ontario (Conseil national du bien-être social, 1998).

Au cours des années 1990, l'inégalité du revenu du marché a continué d'augmenter à cause de la récession qui a eu lieu durant la première partie de la décennie et de la « faible reprise » qui a suivi. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées entre 1989 et 1993, période qui correspond à la transition du sommet du cycle au creux de la récession. De nouveau, les trois indices témoignent d'une forte augmentation, mais nous ne pouvons produire des énoncés statistiques clairs d'après le CV^2 . Le régime d'impôts et de transferts a réduit l'importance de la croissance de

l'inégalité, mais n'a pas complètement compensé cette dernière, parce que l'inégalité du revenu après impôts et après transferts augmente aussi au cœur de la récession. Cependant, il en a également été ainsi durant la récession du début des années 1980, le régime d'impôts et de transferts n'ayant pas complètement annulé l'accroissement de l'inégalité du revenu du marché à cette époque-là non plus. Ainsi, le coefficient de Gini pour le revenu du marché a augmenté de 0,033 de 1980 à 1983, tandis que le coefficient de Gini du revenu après impôts et transferts a augmenté de 0,010, variations fort semblables à celles observées pour la période de 1989 à 1993 au bas du tableau 1. Aucune variation de l'inégalité du revenu après impôts et transferts, durant l'une ou l'autre de ces périodes, n'est statistiquement significative au niveau de 1 %.

De 1993 à 1996, l'inégalité du revenu familial du marché est demeurée assez stable, les variations étant à la fois économiquement immatérielles et statistiquement non significatives. Il en est de même de l'inégalité du revenu après impôts et transferts, quoique les indices témoignent tous d'une augmentation un peu plus forte de l'inégalité pour cette mesure que pour le revenu du marché. L'absence de tendance nette n'est sans doute pas étonnante durant une période où les tendances en ce qui concerne le marché du travail et les modifications du régime d'impôts et de transferts sont allées un peu dans tous les sens.

À la fin des années 1990, on a assisté à une diminution de l'inégalité du revenu du marché, quoique loin d'être suffisante pour compenser les augmentations survenues durant la récession précédente. Le même accroissement de l'inégalité a eu lieu durant le cycle économique des années 1980. En effet, les augmentations récessionnaires et les diminutions expansionnistes des indices de l'inégalité ont été fort semblables durant les années 1980 et les années 1990.¹³ Cependant, le rôle joué par le régime d'impôts et de transferts durant les périodes d'expansion économique a été considérablement différent durant ces deux décennies. Pendant l'expansion des années 1980, la valeur de la diminution des indices de l'inégalité du revenu après impôts et transferts était presque identique à celle des indices du revenu du marché. Par contre, durant l'expansion des années 1990 (au cours de ces dernières années), une diminution de l'inégalité du revenu du marché a été observée ainsi qu'une augmentation marginale de l'inégalité du revenu après impôts et transferts. Cependant, ces augmentations des indices d'inégalité pour le revenu après impôts et transferts durant la période de 1996 à 2000 ne sont pas intrinsèquement statistiquement significatives, mais les écarts entre l'augmentation des indices d'inégalité du revenu après impôts et transferts et la diminution des indices correspondants de l'inégalité du revenu du marché sont statistiquement significatifs pour la mesure exponentielle et le coefficient de Gini.

Ces tendances sont-elles conformes à l'intuition? Durant les périodes de récession, les personnes qui se trouvent à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu du travail sont normalement celles qui sont les plus touchées. Les jeunes travailleurs embauchés récemment pourraient être les premiers à être mis à pied, tandis que les nouveaux entrants éventuels sur le marché du travail pourraient avoir de la difficulté à décrocher un emploi. Par conséquent, on devrait s'attendre à voir diminuer les gains à l'extrémité inférieure de la répartition. Autrement dit, l'inégalité du revenu du marché devrait augmenter. Durant les périodes d'expansion, les entreprises doivent embaucher un plus grand nombre de travailleurs pour répondre à la demande. Donc, théoriquement, des améliorations devraient se produire principalement à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu, ce qui

13. Par exemple, le coefficient de Gini a augmenté de 0,033 de 1980 à 1983, et de 0,036 de 1989 à 1993. Puis, il a baissé de 0,017 durant l'expansion survenue de 1983 à 1989 et de 0,012, durant celle survenue de 1996 à 2000.

signifie que l'inégalité du revenu du travail devrait diminuer durant les périodes de reprise. En général, le régime d'impôts et de transferts joue un rôle atténuateur à cet égard : les personnes mises à pied ont souvent droit à des prestations d'assurance-emploi et, sinon, à des prestations d'aide sociale; l'impôt sur le revenu devrait aussi lisser les augmentations observées à l'extrémité supérieure.¹⁴

Le résultat de la présente discussion est qu'en principe, les indices de l'inégalité du revenu du marché et du revenu après impôts et transferts devraient varier relativement l'un à l'autre à peu près de la façon dont ils l'ont fait durant les années 1980. La seule différence entre ce qui s'est passé durant ces années et le scénario que nous décrivons est que l'inégalité du revenu après impôts et transferts a diminué autant que l'inégalité du revenu du travail durant la période d'expansion des années 1980. Toutefois, l'augmentation marginale de l'inégalité du revenu après impôts et transferts associée à la diminution de l'inégalité du revenu du marché à la fin des années 1990 est possiblement due aux changements de régime d'impôts et de transferts. Nous examinerons en profondeur la question dans une étude subséquente.

En résumé, les données d'enquête donnent à penser que l'inégalité du revenu familial du marché a augmenté à la fin des années 1980, mais que celle du revenu après impôts est demeurée assez stable. Au cours des années 1990, selon ces mêmes données, l'inégalité du revenu familial du marché a augmenté plus que durant les années 1980. L'inégalité du revenu après impôts a également augmenté marginalement. Il semble que le régime d'impôts et de transferts compense, dans une faible mesure, la croissance de l'inégalité du revenu du marché familial au cours de toutes les années 1990. Ces résultats sont différents de ceux observés pour le cycle des années 1980, durant lequel le régime d'impôts et de transferts a plus que compensé l'augmentation de l'inégalité du revenu du marché. Dans tous les cas, la mesure exponentielle et le coefficient de Gini indiquent des variations significatives, mais non celle du CV^2 (quoique le changement soit de même direction).

5.2 Preuves tirées des données fiscales

Les données fiscales constituent une autre source permettant d'examiner les tendances de l'inégalité du revenu. Nous nous concentrons sur les années 1993 et 2000, puisque ce sont celles pour lesquelles les données fiscales produisent les estimations les plus fiables et cohérentes du revenu, particulièrement pour les familles à faible revenu. Nous présentons aussi les résultats pour 1992 et les années suivantes, mais l'examen des tableaux qui suivent démontre clairement que la qualité des données s'améliore en 1993 grâce à l'introduction de la prestation fiscale pour enfants et d'une augmentation soudaine du nombre de déclarants à faible revenu. Les familles de recensement, plutôt que les familles économiques, sont formées pour l'analyse des données fiscales. Au tableau 2, nous donnons les estimations de nos mesures de l'inégalité du revenu (Exp, G et CV^2) pour les données d'enquête ainsi que pour les données fiscales, toutes calculées en se fondant sur la famille de recensement; les résultats figurent aussi aux graphiques 3a à 3c. Il convient de souligner que pour raccourcir le temps de traitement, nous avons utilisé un échantillon aléatoire de 2 % des données fiscales pour ces calculs.

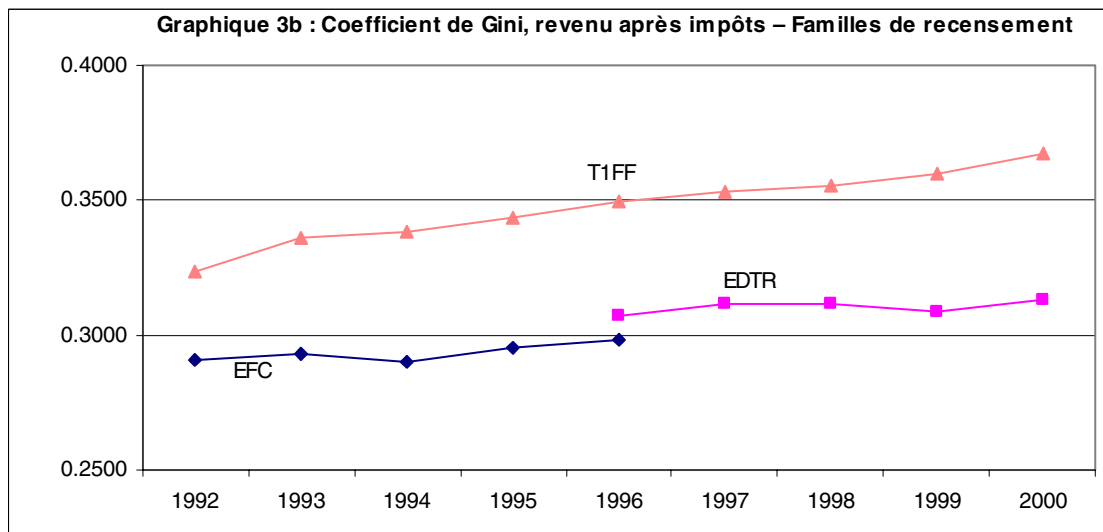
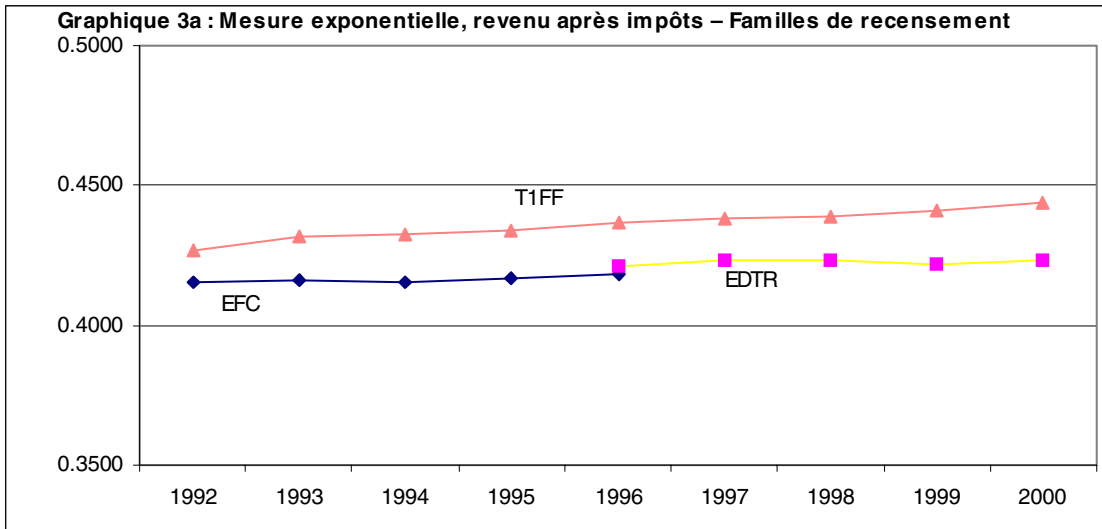
14. Voir Beach et Slotsve (1994) pour une discussion plus approfondie des aspects cycliques de la répartition des gains.

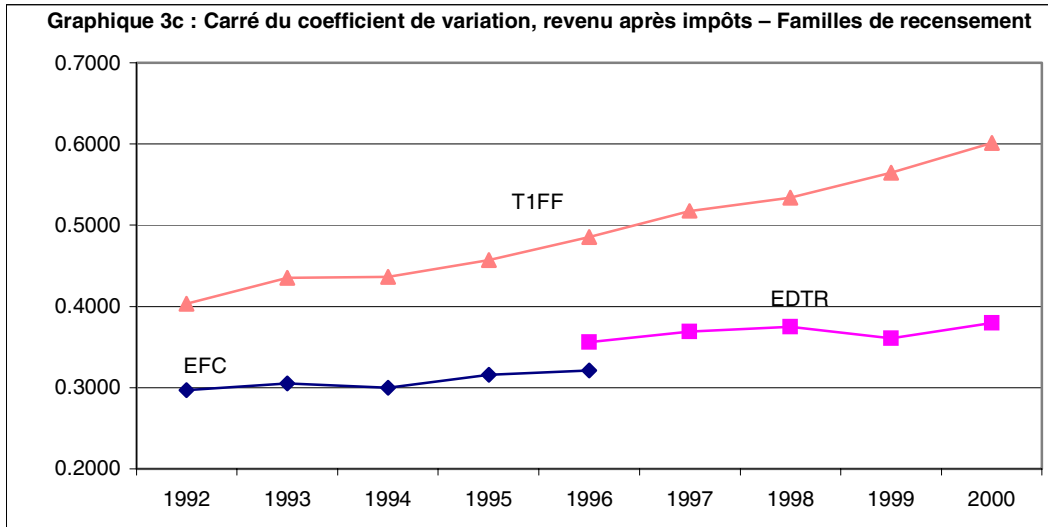
Tableau 2 : Inégalité du revenu du marché et du revenu après impôts, EFC/EDTR et T1FF – Familles de recensement*

Source des données	Année	Données d'enquête						Données fiscales					
		Revenu du marché			Revenu après impôts			Revenu du marché			Revenu après impôts		
		Exp	G	CV ²	Exp	G	CV ²	Exp	G	CV ²	Exp	G	CV ²
Données d'enquête :	1992	0.4671	0.4242	0.6264	0.4157	0.2912	0.2971	0.4837	0.4627	0.8508	0.4267	0.3228	0.4024
EFC	1993	0.4703	0.4313	0.6521	0.4163	0.2934	0.3057	0.4905	0.4770	0.9194	0.4314	0.3357	0.4360
Données fiscales :	1994	0.4695	0.4296	0.6551	0.4154	0.2904	0.2998	0.4920	0.4798	0.9290	0.4323	0.3385	0.4401
T1FF	1995	0.4695	0.4298	0.6708	0.4170	0.2950	0.3157	0.4923	0.4807	0.9420	0.4339	0.3428	0.4562
	1996	0.4700	0.4310	0.6710	0.4181	0.2985	0.3214	0.4951	0.4865	1.0185	0.4363	0.3490	0.4873
Données d'enquête :	1996	0.4755	0.4435	0.7407	0.4211	0.3070	0.3475						
EDTR	1997	0.4763	0.4451	0.7621	0.4229	0.3120	0.3694	0.4950	0.4865	1.0152	0.4373	0.3518	0.4950
	1998	0.4752	0.4426	0.7734	0.4229	0.3117	0.3756	0.4963	0.4893	1.0912	0.4386	0.3548	0.5317
Données fiscales :	1999	0.4712	0.4338	0.7307	0.4220	0.3090	0.3610	0.4954	0.4875	1.0846	0.4400	0.3585	0.5426
T1FF	2000	0.4706	0.4326	0.7496	0.4233	0.3129	0.3803	0.4965	0.4898	1.1433	0.4427	0.3653	0.5835
Croissance absolue de l'inégalité**:		Exp	G	CV ²	Exp	G	CV ²	Exp	G	CV ²	Exp	G	CV ²
Reprise de 1993 à 2000	1993-2000	-0.0052	-0.0112	0.0279	0.0040	0.0109	0.0485	0.0060	0.0129	0.2239	0.0113	0.0295	0.1476
	1993-1996	-0.0003	-0.0003	0.0189	0.0018	0.0050	0.0157	0.0046	0.0096	0.0992	0.0049	0.0133	0.0513
	1996-2000	-0.0050	-0.0110	0.0089	0.0023	0.0059	0.0327	0.0014	0.0033	0.1248	0.0064	0.0162	0.0963

* Le revenu est mesuré au niveau de la famille de recensement, mais l'unité d'analyse est l'individu. Le revenu est divisé par le nombre d'équivalents-adultes dans la famille (voir le texte pour plus de précisions).

** Pour tenir compte partiellement de l'introduction de l'EDTR en 1996, la croissance absolue de l'inégalité est égale à la somme de la croissance absolue d'après l'EFC jusqu'à 1996 et de la croissance absolue d'après l'EDTR pour 1996 et les années suivantes. Les résultats ombrés sont significatifs au niveau de 1 % (voir le texte pour plus).





De 1992 à 2000, les grandes tendances de l'inégalité du revenu qui se dégagent des données d'enquête sont virtuellement les mêmes que nous utilisons les familles de recensement ou les familles économiques (si l'on compare les résultats au niveau de la famille de recensement d'après les données d'enquête du tableau 2 aux résultats au niveau de la famille économique d'après les données d'enquête du tableau 1). Le changement de concept familial lorsque nous passons aux données fiscales ne devrait donc pas avoir d'effet considérable sur les résultats. Comme dans le cas de nos discussions fondées sur la famille économique, les données d'enquête regroupées selon la famille de recensement ne révèlent aucun mouvement important de l'inégalité du revenu du marché de 1993 à 1996, mais indiquent une réduction de 1996 à 2000. Celle-ci est statistiquement significative qu'il s'agisse de l'indice exponentiel ou de l'indice de Gini. En outre, comme dans la discussion qui précède, cependant l'inégalité du revenu du marché a baissé, survenue durant l'expansion en une augmentation de l'inégalité du revenu après impôts et transferts au cours de la même période. De nouveau, l'écart entre les tendances de l'inégalité fondée sur les deux mesures du revenu est statistiquement significatif pour les indices exponentiels et de Gini.

Les tendances de l'inégalité du revenu du marché établie d'après les données fiscales diffèrent considérablement de celles observées au moyen des données d'enquête. Plus précisément, les données fiscales donnent la preuve d'une augmentation importante (quoique pas tout à fait statistiquement significative) de l'inégalité du revenu du marché, même durant la période allant de 1993 à 1996. En outre, contrairement aux données d'enquête, les données fiscales indiquent que la période d'expansion a été le théâtre d'une augmentation supplémentaire de l'inégalité du revenu du marché. La somme des effets des deux sous-périodes est considérable et statistiquement significative. Comme dans le cas des données d'enquête, le régime d'impôts et de transferts a eu l'effet d'accroître l'inégalité du revenu final (après impôts et transferts) comparativement au revenu du marché. En effet, le résultat net est une augmentation très importante et souvent statistiquement significative de l'inégalité du revenu après impôts et transferts durant les deux sous-périodes et pour la période de 1993 à 2000 dans son ensemble. En dernière analyse, les données fiscales indiquent une augmentation nettement plus importante de l'inégalité et l'absence d'un rôle atténuateur du régime d'impôts et de transferts durant la période qui a suivi 1993. En fait, les changements dans les impôts versés et dans les prestations sous forme de transferts reçus ont eu tendance à accroître (et non à réduire) l'inégalité durant cette période.

Il importe de se rappeler que les seuils de signification appliqués aux données fiscales sont fondés sur les travaux de Kovacevic et Binder (1997), qui ont utilisé les données de l'EFC. Les échantillons que nous utilisons pour l'analyse des données fiscales sont beaucoup plus grands et produiraient donc des seuils de signification plus faibles (si l'on effectuait ce genre de travaux). Autrement dit, nos tests de signification sur les données fiscales sous-estiment le niveau réel de signification.

5.3 Résultats par vingtile

Examinons maintenant la répartition du revenu en nous fondant sur le revenu moyen par vingtile (groupes d'observations contenant 5 % de la population classée par niveau de revenu). Nous pouvons ainsi étudier la forme et les mouvements de la répartition du revenu de façon plus détaillée qu'en utilisant les mesures sommaires que nous avons employées jusqu'à présent. En outre, nous pourrions obtenir des éclaircissements sur les différences entre les données d'enquête et les données fiscales en ce qui concerne les variations de l'inégalité.

Le revenu moyen du marché et le revenu moyen après impôts selon le vingtile sont présentés aux tableaux 3a et 3b, respectivement, pour les données d'enquête et les données fiscales, en se fondant sur les familles de recensement. Les valeurs sont exprimées en dollars constants de 2000 et corrigées pour la taille de la famille afin de créer un niveau de revenu par habitant, ainsi que pour tenir compte des économies d'échelle dans les grandes familles (c.-à-d. le partage des biens). Plus précisément, le revenu est divisé par le nombre d'« équivalents-adultes » dans la famille, qui est égal à la racine carrée du nombre de personnes dans la famille.

Tableau 3a : Revenu moyen du marché par équivalent-adulte selon le vingtile (dollars de 2000) – Familles de recensement*

Source des données	Année	Vingtile										
		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e	Supérieur
EFC	1992	-93	456	3,418	6,823	19,036	24,273	29,573	47,130	53,409	62,250	88,834
	1993	-13	219	2,710	6,058	18,036	23,409	28,794	45,823	51,893	60,621	87,762
	1994	-20	263	2,978	6,374	18,685	23,950	29,296	46,902	53,092	62,041	90,019
	1995	-26	432	3,311	6,652	18,802	23,992	29,403	46,605	52,753	62,118	93,616
	1996	-9	314	3,175	6,752	18,852	24,179	29,470	47,455	53,395	62,926	93,882
EDTR	1996	-67	226	2,701	5,848	17,341	23,134	28,566	46,121	52,154	60,812	94,035
	1997	-71	217	2,677	5,986	17,883	23,564	29,141	47,090	53,278	62,656	98,076
	1998	-144	325	3,141	6,599	19,018	24,752	30,352	49,206	55,583	64,841	103,544
	1999	-49	709	3,888	7,290	19,705	25,486	31,163	49,783	56,204	65,913	103,901
	2000	-97	958	4,471	7,892	20,554	26,418	32,190	51,253	57,909	68,433	110,245
T1FF	1992	-251	309	2,634	5,324	16,020	21,523	27,054	45,473	51,812	61,678	98,768
	1993	-182	38	1,550	4,300	15,073	20,630	26,264	44,754	51,159	61,151	99,524
	1994	-209	3	1,262	4,101	15,122	20,823	26,616	45,408	52,017	62,109	100,716
	1995	-197	13	1,382	4,110	15,296	20,933	26,779	45,772	52,444	62,765	102,774
	1996	-201	10	1,287	4,022	15,226	20,980	26,779	46,083	52,789	63,349	107,513
	1997	-187	14	1,411	4,175	15,486	21,288	27,221	46,818	53,797	64,641	109,801
	1998	-163	28	1,561	4,443	16,089	21,918	27,991	48,364	55,526	66,841	117,913
	1999	-148	33	1,718	4,779	16,665	22,660	28,830	49,555	56,992	68,741	121,520
	2000	-118	46	1,770	4,915	17,110	23,173	29,495	51,083	58,684	70,807	127,182
Croissance absolue : (1993-2000)		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e	Supérieur
EFC/EDTR**		-25	827	2,235	2,739	4,029	4,054	4,301	6,764	7,258	9,926	22,330
Données fiscales		64	8	219	614	2,037	2,543	3,231	6,329	7,525	9,656	27,658

* Le revenu est mesuré au niveau de la famille de recensement, mais l'unité d'analyse est l'individu. Le revenu est divisé par le nombre d'équivalents-adultes dans la famille (voir le texte pour plus de précisions).

** Pour tenir compte partiellement de l'introduction de l'EDTR en 1996, la croissance absolue de l'inégalité est égale à la somme de la croissance absolue d'après l'EFC jusqu'à 1996 et de la croissance absolue d'après l'EDTR pour 1996 et les années suivantes. La croissance en pourcentage est égale à la croissance absolue divisée par l'année de base (ou une année antérieure) d'analyse, exprimée en pourcentage.

Tableau 3b : Revenu moyen après impôts par équivalent-adulte selon le vingtile (dollars de 2000) – Familles de recensement*

Source des données	Année	Vingtile										Décile supérieur/ décile inférieur	
		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e		Supérieur
EFC	1992	5,065	9,648	12,008	13,941	20,278	23,312	26,682	38,317	42,478	48,545	65,257	7.7
	1993	5,229	9,500	11,709	13,497	19,495	22,618	26,017	37,400	41,303	47,456	64,802	7.6
	1994	5,354	9,599	11,935	13,888	19,998	23,096	26,211	37,779	41,827	47,917	65,231	7.6
	1995	5,253	9,463	11,834	13,717	19,784	22,847	26,275	37,681	41,740	47,896	67,354	7.8
	1996	4,981	9,113	11,576	13,630	19,740	22,851	26,168	37,994	41,944	48,256	67,262	8.2
EDTR	1996	4,221	8,795	11,010	12,944	19,032	22,320	25,773	37,414	41,421	47,166	67,368	8.8
	1997	4,058	8,835	11,168	13,137	19,271	22,618	26,176	38,107	42,355	48,578	70,913	9.3
	1998	4,299	9,263	11,734	13,637	19,991	23,393	26,920	39,392	43,638	50,327	74,046	9.2
	1999	4,351	9,292	11,979	14,006	20,624	24,000	27,666	40,313	44,715	51,278	74,237	9.2
	2000	4,632	9,589	12,303	14,264	21,030	24,560	28,257	41,471	45,904	52,890	78,476	9.2
T1FF	1992	3,520	8,199	10,423	12,361	18,701	21,814	25,192	37,501	41,878	48,560	71,728	10.3
	1993	2,088	7,352	9,655	11,561	17,998	21,192	24,632	36,834	41,204	47,958	71,747	12.7
	1994	1,913	7,225	9,684	11,531	18,069	21,391	24,881	37,342	41,825	48,710	72,359	13.2
	1995	1,866	7,028	9,439	11,362	17,998	21,284	24,834	37,432	41,968	48,958	73,616	13.8
	1996	1,780	6,820	9,230	11,094	17,883	21,260	24,841	37,661	42,271	49,420	75,827	14.6
	1997	1,825	6,694	9,130	11,079	17,957	21,340	24,954	38,028	42,798	50,090	77,023	14.9
	1998	1,964	7,029	9,552	11,647	18,381	21,879	25,664	39,382	44,252	51,878	82,456	14.9
	1999	1,692	6,914	9,621	11,826	18,841	22,421	26,301	40,417	45,533	53,545	85,315	16.1
	2000	1,479	6,629	9,469	11,788	19,167	22,905	26,921	41,622	46,897	55,108	89,039	17.8
	Croissance absolue : (1993-2000)		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e	Supérieur
EFC/EDTR**		163	408	1,159	1,454	2,243	2,473	2,635	4,651	5,124	6,524	13,569	1.0
Données fiscales		-609	-723	-185	227	1,169	1,714	2,289	4,788	5,693	7,150	17,292	5.1
Croissance en pourcentage : (1993-2000)		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e	Supérieur	Décile supérieur/ décile inférieur
EFC/EDTR**		3.1%	4.3%	9.9%	10.8%	11.5%	10.9%	10.1%	12.4%	12.4%	13.7%	20.9%	13.3%
Données fiscales		-29.2%	-9.8%	-1.9%	2.0%	6.5%	8.1%	9.3%	13.0%	13.8%	14.9%	24.1%	40.2%

* Le revenu est mesuré au niveau de la famille de recensement, mais l'unité d'analyse est l'individu. Le revenu est divisé par le nombre d'équivalents-adultes dans la famille (voir le texte pour plus de précisions).

** Pour tenir compte partiellement de l'introduction de l'EDTR en 1996, la croissance absolue de l'inégalité est égale à la somme de la croissance absolue d'après l'EFC jusqu'à 1996 et de la croissance absolue d'après l'EDTR pour 1996 et les années suivantes. La croissance en pourcentage est égale à la croissance absolue divisée par l'année de base (ou une année antérieure) d'analyse, exprimée en pourcentage.

Les *données d'enquête* donnent à penser que le revenu après impôts a augmenté tout le long de l'échelle de répartition, les gains variant de 10 % à 14 % pour la plupart des vingtiles de 1993 à 2000. Le rapport du revenu moyen du décile supérieur à celui du décile inférieur a augmenté de 13,3 % au cours de la période. Dans le vingtile supérieur, le revenu après impôts a fait un bond de 20,9 %, tandis que dans le vingtile inférieur, la croissance a été nettement plus faible, soit 3,1 %. Par conséquent, l'inégalité croissante observée au cours de cette période est la conséquence de gains supérieurs à la moyenne à l'extrémité supérieure et d'un *manque* d'amélioration relative à l'extrémité inférieure.

Les *données fiscales* brossent un tableau un peu différent. Dans le cas des données d'enquête, la croissance de l'inégalité semble résulter en partie d'une amélioration pour le vingtile supérieur. En effet, les données fiscales et les données d'enquête révèlent des augmentations assez comparables du revenu moyen pour les 40 % supérieur environ de la courbe de répartition. Toutefois, contrairement aux données d'enquête, les données fiscales montrent une diminution importante du revenu après impôts à l'extrémité inférieure. Le revenu après impôts calculé pour le vingtile inférieur a baissé de 29,2 % de 1993 à 2000. Compte tenu des gains importants à l'extrémité supérieure de l'échelle et de pertes importantes à l'extrémité inférieure, le rapport entre les revenus moyens des déciles supérieur et inférieur a augmenté de plus de 40 % de 1993 à 2000, ce qui est le reflet direct des tendances du revenu du marché illustrées au tableau 3a. Alors que les données d'enquête indiquent une augmentation du revenu moyen du marché pour la majorité de l'échelle de répartition, donnant à penser que presque tous les individus ont bénéficié (à des degrés divers) de l'expansion économique des années 1990, les données fiscales sur le revenu du marché montrent

que les personnes situées dans le quintile inférieure de l'échelle n'ont pas bénéficié durant cette période.¹⁵

Outre les différences entre les tendances du revenu révélées par les deux sources de données, particulièrement au bas de la répartition du revenu (encore une fois), nous observons des écarts importants entre les niveaux de revenu, de nouveau surtout au bas de l'échelle. De façon très générale, les répartitions du revenu fondées sur les données d'enquête et sur les données fiscales pourraient différer parce que les répondants aux enquêtes et les personnes qui produisent une déclaration de revenus déclarent des niveaux différents de revenu ou parce que la population couverte est différente. Il est bien sûr probable que les revenus provenant de certaines sources ne soient pas déclarés dans les données fiscales. Il est également concevable que la sous-estimation du revenu déclaré soit plus importante pour les personnes situées à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu, du moins si on l'exprime en proportion du revenu. Toutefois, les participants aux enquêtes pourraient aussi ne pas inclure les revenus en provenance de toutes les sources. L'écart observé pour le vingtile inférieur entre les résultats fondés sur les données fiscales et sur les données d'enquête (EFC, c.-à-d. un fichier ne contenant aucune donnée fiscale) est généralement de l'ordre de 3 000 \$ en dollars de 2000 corrigés pour le nombre d'équivalents-adultes. Pour une famille de quatre, cet écart est d'environ 6 000 \$ en dollars de 2000 non corrigés pour la taille de la famille. Ces chiffres représentent un écart de l'ordre de 200 % par rapport au revenu déclaré dans les données fiscales. Le passage des données de l'EFC à des données « principalement » fiscales dans la série de l'EDTR n'a pas réduit de façon significative cet écart. Il se pourrait donc qu'il soit davantage relié à la couverture qu'à des différences de déclaration entre les données d'enquête et les données fiscales mais il est difficile de savoir si les données d'enquête (EFC ainsi que EDTR) couvrent une autre population que les données fiscales, et tenter de répondre à cette question est au-delà de l'objectif de l'étude.¹⁶

À la section suivante, nous examinons comment on peut utiliser les données de recensement pour dresser un troisième portrait des tendances de l'inégalité et pour déterminer si les résultats se rapprochent davantage des résultats obtenus au moyen des données fiscales ou de ceux obtenus au moyen des données d'enquête.

15. Tout au long, nous avons décrit les tendances de l'inégalité du revenu du marché en parlant des gains, ou revenu du travail (c.-à-d. la composante principale du revenu du marché). À l'annexe, nous subdivisons l'échantillon représenté par les données fiscales par vingtile de revenu du marché et nous examinons la moyenne des trois composantes de ce dernier, à savoir les gains, le revenu net d'un travail autonome et les autres revenus du marché. De toute évidence, la tendance globale de l'inégalité du revenu du marché est sous-tendue par celle des gains.

16. Notez que le taux de couverture dans le T1FF est de 96 % à 97 % pour la période visée par l'étude. Pour l'EDTR, le taux de réponse varie de 80 % à 85 % et il est légèrement plus faible pour l'EFC. Comme nous l'avons mentionné à la section sur les données, la pondération des données d'enquête est corrigée de façon à rendre l'échantillon plus représentatif des divers groupes province-âge-sexe, de même que de la taille des ménages et des familles. Toutefois, aucune correction particulière n'est faite pour la non représentativité de l'échantillon selon le niveau de revenu qui pourrait résulter de la non-réponse. En particulier, il est difficile d'écarter automatiquement la possibilité que les familles à faible revenu sont sous représentées dans les données d'enquête. Par exemple, nous savons que les estimations de la population d'immigrants sont nettement plus faibles si elles sont fondées sur des données d'enquête et que la concentration d'immigrants est plus forte à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu (Hou et Picot, 2003) bien sûr, d'autres possibilités seraient difficile d'écarter. (En 1996, les immigrants représentaient 21,5 % des personnes de 15 ans et plus au recensement, comparativement à 19,2 % pour l'EDTR—calcul des auteurs).

5.4 Preuves tirées des données de recensement

Si l'écart entre les résultats basés sur les données d'enquête et sur les données fiscales est effectivement dû à une différence de déclaration du revenu, on devrait, en principe, s'attendre à ce que l'écart persiste même si la couverture des données d'enquête est aussi grande que celle des données fiscales. Alternativement, si la différence de couverture est la source essentielle de cet écart, on s'attendrait à ce qu'il disparaisse si la couverture des données d'enquête correspond à celle des données fiscales.

Un moyen de vérifier ces hypothèses séduisantes consiste à examiner les données de recensement. Le recensement est une enquête visant à recueillir des renseignements sur la totalité de la population, réalisée tous les cinq ans, peu après la période de règlement de l'impôt (durant le mois de mai, ces dernières années). Aux termes de la loi, la participation est obligatoire et un ménage sur cinq doit remplir le « questionnaire détaillé », qui inclut des questions précises sur le montant des revenus en provenance de sources diverses l'année précédente. Donc, le recensement est un instrument convenant pour examiner l'importance de l'étendue de la couverture, puisqu'il s'agit d'une enquête comme l'EFC, mais que le taux de couverture s'approche davantage de celui des données fiscales. Un inconvénient du recensement est qu'il ne fournit pas de renseignements sur les impôts versés. Nous pourrions imputer le montant des impôts, mais nous préférons nous concentrer sur les différences de revenu total, avant impôts (c.-à-d. la somme des revenus du marché et des revenus provenant de transferts). Cette mesure présente encore une bonne base pour les comparaisons entre ensembles de données, particulièrement à l'extrémité inférieure de la courbe de répartition, où les impôts sont moins importants.

La répartition du revenu avant impôts (c.-à-d. marché plus transferts) des familles de recensement exprimé en dollars de 2000 par équivalent-adulte est présentée au tableau 4 pour l'EFC, le recensement et le T1FF. Nous nous concentrons sur une comparaison des résultats en 1995 afin de maximiser la comparabilité des données d'enquête et des données de recensement. Si nous nous concentrons sur 2000, nos données « d'enquête » proviendraient de l'EDTR, pour laquelle la plupart des données sur le revenu sont effectivement tirées des dossiers fiscaux.

Tableau 4 : Revenu moyen avant impôts par équivalent-adulte (dollars de 2000) selon le vingtile, EFC, Recensement et T1FF – Familles de recensement*

Source des données	Année	Vingtile										Décile supérieur/ décile inférieur	
		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e		Supérieur
EFC	1980	4,441	9,259	11,833	14,397	23,705	27,672	31,791	46,191	51,497	59,749	84,383	10.5
	1985	4,833	9,095	11,822	14,050	22,685	26,893	31,166	46,563	51,793	59,700	86,674	10.5
	1990	5,556	10,129	12,902	15,340	24,598	29,196	33,874	49,991	55,569	64,302	93,656	10.1
	1995	5,279	9,589	12,185	14,417	22,919	27,355	32,210	48,506	54,407	63,574	95,041	10.7
	1996	5,051	9,231	11,906	14,338	23,010	27,490	32,252	49,206	55,107	64,415	95,204	11.2
EDTR	1996	4,332	8,911	11,274	13,540	21,848	26,493	31,370	47,956	53,701	62,262	95,542	11.9
	2000	4,814	9,742	12,670	14,943	24,238	29,200	34,526	52,708	59,140	69,394	111,212	12.4
Recensement	1980	2,588	8,389	11,408	13,884	22,982	27,127	31,447	46,858	52,417	61,236	93,229	14.1
	1985	2,373	7,871	11,019	13,463	22,297	26,560	30,959	46,828	52,585	61,675	94,301	15.2
	1990	3,005	8,979	12,315	14,900	24,464	29,016	33,812	51,118	57,393	67,378	104,864	14.4
	1995	2,262	7,586	10,800	13,398	22,639	27,353	32,240	49,449	55,684	65,542	102,365	17.0
	2000	3,104	8,757	12,480	15,227	24,939	29,970	35,356	54,574	61,663	73,157	121,260	16.4
T1FF	1995	1,972	7,123	9,593	11,670	20,273	25,003	30,102	47,867	54,279	64,371	104,274	18.5
	2000	1,734	6,784	9,654	12,146	21,587	26,862	32,459	52,909	60,325	72,212	128,590	23.6
Comparaisons 1995 :		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e	Supérieur	Décile supérieur/ décile inférieur
EFC/Recensement		2.33	1.26	1.13	1.08	1.01	1.00	1.00	0.98	0.98	0.97	0.93	0.63
T1FF/Recensement		0.87	0.94	0.89	0.87	0.90	0.91	0.93	0.97	0.97	0.98	1.02	1.09
Croissance en pourcentage :		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e	Supérieur	Décile supérieur/ décile inférieur
1980-1990													
EFC		25.1%	9.4%	9.0%	6.6%	3.8%	5.5%	6.6%	8.2%	7.9%	7.6%	11.0%	-4.3%
Recensement		16.1%	7.0%	7.9%	7.3%	6.4%	7.0%	7.5%	9.1%	9.5%	10.0%	12.5%	2.1%
1990-2000													
EFC/EDTR		-0.4%	-0.7%	3.1%	2.6%	3.3%	3.4%	4.5%	7.9%	9.0%	11.3%	18.4%	15.9%
Recensement		3.3%	-2.5%	1.3%	2.2%	1.9%	3.3%	4.6%	6.8%	7.4%	8.6%	15.6%	14.0%
1995-2000													
EFC/EDTR		4.8%	4.9%	9.2%	9.2%	10.8%	10.4%	9.9%	11.2%	11.3%	12.5%	16.7%	9.4%
Recensement		37.2%	15.4%	15.6%	13.6%	10.2%	9.6%	9.7%	10.4%	10.7%	11.6%	18.5%	-3.9%
T1FF		-12.1%	-4.8%	0.6%	4.1%	6.5%	7.4%	7.8%	10.5%	11.1%	12.2%	23.3%	27.1%

* Le revenu est mesuré au niveau de la famille de recensement, mais l'unité d'analyse est l'individu. Le revenu est divisé par le nombre d'équivalents-adultes dans la famille (voir le texte pour plus de précisions).

** Pour tenir compte partiellement de l'introduction de l'EDTR en 1996, la croissance absolue de l'inégalité est égale à la somme de la croissance absolue d'après l'EFC jusqu'à 1996 et de la croissance absolue d'après l'EDTR pour 1996 et les années suivantes. La croissance en pourcentage est égale à la croissance absolue divisée par l'année de base (ou une année antérieure) d'analyse, exprimée en pourcentage.

En ce qui concerne le revenu avant impôts, l'extrémité inférieure de la courbe de répartition fondée sur les données de recensement est plus semblable à celle de la courbe fondée sur les données fiscales. En 1995, le revenu avant impôts moyen par équivalent-adulte du vingtile inférieur était d'environ 2 300 \$ selon les données de recensement et 2 000 \$ selon le T1FF, comparativement à 5 300 \$ selon l'EFC. Pour le deuxième vingtile, l'écart entre les chiffres fondés sur le recensement et sur le T1FF n'est que de 500 \$ environ, tandis que celui entre les chiffres fondés sur le recensement et l'EFC est environ 2 000 \$; relativement parlant, l'écart entre les chiffres de l'EFC et ceux du recensement est non négligeable.

À la partie inférieure du tableau, nous comparons le revenu moyen par vingtile fondé sur les données de l'EFC et du T1FF à celui fondé sur les données de recensement pour le même vingtile. L'écart par rapport aux données de recensement est nettement plus important pour l'EFC, particulièrement au bas de l'échelle de revenu. Pour le vingtile inférieur, la valeur pour l'EFC est 2,3 fois celle pour le recensement. Pour le deuxième vingtile, la valeur pour l'EFC est 1,3 fois celle pour le recensement. L'écart entre les valeurs fondées sur l'EFC et sur le recensement diminue progressivement pour les vingtiles successifs jusqu'au vingtile supérieur, où la valeur pour l'EFC est égale à 93 % de la valeur pour le recensement. Par contre, les valeurs produites d'après les

données fiscales ont tendance à être assez uniformément inférieures à celles fondées sur les données de recensement, le rapport étant relativement constant, sans profil discernable selon le vingtile.

Même s'il est fort possible que le revenu soit sous-estimé dans le T1FF comparativement aux données d'enquête (EFC), cette situation ne semble pas être la cause principale de l'écart entre les données fiscales et celles de l'EFC à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu. Si la déclaration des diverses composantes du revenu était la cause principale de l'écart, nous devrions le déceler lorsque nous passons d'une déclaration recueillie entièrement durant l'enquête (EFC) à une déclaration en grande partie fiscale (EDTR), puisque ces deux sources de données posent les mêmes problèmes de couverture; toutefois, nous n'observons guère de changement. Étant donné les similarités entre les résultats fondés sur les données fiscales et sur les données de recensement (qui se distinguent par la méthode de déclaration du revenu, mais peu en ce qui concerne la couverture), une autre hypothèse possible serait le sous-dénombrement relatif à la partie la plus inférieure de la répartition du revenu dans le cas de l'EFC (et de l'EDTR). Cependant, l'examen de cette question nécessiterait une analyse plus approfondie.

Les répartitions du revenu provenant des données fiscales et des données du recensement étaient similaires en 1995, mais pas en 2000. Plus précisément, l'amélioration enregistrée pour la partie inférieure de la répartition des données du recensement n'est pas présente dans le T1FF, bien que lorsque l'on regarde les niveaux, ceux observés pour le recensement demeurent bien en deçà de ceux observés pour l'EDTR. Les raisons qui expliquent ces différentes tendances pour la partie inférieure de la répartition à la fin des années 1990 ne sont pas faciles à identifier. En particulier, la dichotomie ne semble pas s'expliquer par une différence dans une composante spécifique du revenu. Dans le recensement, on constate une amélioration pour la majorité des composantes de revenu. Dans le T1FF, il n'y a aucun changement ou une légère baisse. Il n'est pas possible de savoir pourquoi cette différence existe, mais il faut noter que dans les données fiscales, les familles doivent être imputées, et on peut démontrer qu'il existe grandes différences dans les types de familles représentées dans la partie inférieure de la répartition. Par exemple, le nombre de couples dont le revenu total n'excède pas 10 000 \$ est plus élevé dans les données fiscales que dans le recensement, et ce, dans une proportion de 46 %. Ces chiffres peuvent surprendre dans la mesure où on ne constate que peu de différence au niveau de la répartition complète¹⁷. De plus, la taille moyenne des familles était plus grande dans la partie inférieure de la répartition du T1FF, particulièrement en 2000. En 1995, la taille moyenne des familles dans la partie inférieure de la répartition plus élevée de 7 % dans le T1FF. En 2000, cet écart atteint 12 %. Une étude plus élaborée serait nécessaire afin de déterminer la source de ces différences dans les types de famille, et afin de voir si cela peut expliquer la différence des tendances observées pour la fin des années 1990.

Regardons maintenant les tendances d'inégalité de revenu au cours des années 1980 et 1990 avec les données d'enquêtes et de recensement, les deux sources de données disponibles pour ce genre d'analyse. Même si le recensement ne contient pas d'information sur les impôts payés, on peut toutefois comparer les tendances d'inégalité du revenu avant impôts avec le recensement et l'EFC/EDTR. Les deux sources de données indiquent que l'inégalité est demeurée relativement stable au cours des années 1980, même si le recensement fait état d'une faible augmentation au début de la période (mais pas d'après l'EFC). Pour ce qui est des années 1990, les deux sources de données montrent que l'inégalité a augmenté. D'après l'EFC/EDTR, le ratio du 10^e decile sur le 1^{er}

17. Ces chiffres proviennent de la Division des données régionales et administratives à Statistique Canada. Cette division s'occupe du maintien du T1FF et les fichier dérivés de celui-ci.

décile a augmenté de 15,9 %, comparativement à une augmentation de 14 % d'après le recensement. Lorsqu'on sépare les années 1990 en deux périodes, on constate une différence entre les deux sources. D'après l'EFC, l'inégalité a augmenté faiblement au début des années 1990, en raison d'une faible baisse dans la partie inférieure de la répartition (aucun changement n'a été observé pour la partie supérieure). À la fin des années 1990, l'EFC/EDTR montre que l'inégalité a augmenté davantage, mais cette fois en raison d'une augmentation substantielle dans la partie supérieure de la répartition et d'une faible augmentation dans la partie inférieure. D'après le recensement, l'histoire est très différente. Au début des années 1990, l'inégalité a augmenté substantiellement en raison d'une chute significative dans la partie inférieure (aucun changement n'a été observé pour la partie inférieure). À la fin des années 1990, l'inégalité n'a pas changé, car le revenu moyen a augmenté à la fois pour les parties supérieures et inférieures de la répartition. Essentiellement, les deux sources de données ne s'entendent pas sur l'ampleur de l'effet de la récession et de la remonté économique sur la partie inférieure de la répartition du revenu. Ceci est cohérent avec la notion que la population dans la partie inférieure de la répartition est mieux représentée dans le recensement, et cette population a été particulièrement affectée par le cycle économique. Bien sûr, une étude plus élaborée serait nécessaire pour vérifier cette hypothèse. Que ce soit le cas ou non, les deux sources de données s'entendent sur le principal fait saillant suivant : l'inégalité du revenu a augmenté au cours des années 1990, et cette augmentation a été le résultat d'une augmentation substantielle dans la partie supérieure de la répartition, alors que la partie inférieure est demeurée inchangée.

6. Conclusion

La présente étude consiste à examiner les tendances de l'inégalité du revenu familial après impôts au cours des années 1980 et des années 1990, c'est-à-dire une période comprenant deux cycles économiques complets. À cette fin, nous commençons par analyser des données d'enquête (EFC et EDTR), mais nous passons rapidement à des données fiscales (TIFF) pour trois raisons. Premièrement, la série de données d'enquête présente une rupture dans la deuxième moitié des années 1990. Deuxièmement, le taux de réponse pour les données d'enquête est généralement de l'ordre de 80 % à 85 % et aucune correction n'est faite pour rendre les échantillons représentatifs de la population du Canada dans les divers groupes de revenu. Les données fiscales sont moins susceptibles de présenter un biais de réponse lié au revenu puisque le taux de couverture est d'environ 95 % (depuis 1992). Enfin, étant donné la plus grande taille des échantillons pour les données fiscales, la variabilité d'échantillonnage des estimations de l'inégalité est moins susceptible d'être forte.

Au moyen des données d'enquête, nous confirmons les résultats d'autres chercheurs pour les années 1980, à savoir que l'inégalité du revenu du marché des familles s'est accentuée au cours de la décennie,¹⁸ mais que le régime d'impôts et de transferts annule cette tendance, pour n'aboutir à aucune variation significative de l'inégalité du revenu après impôts.

Selon les données d'enquête, une faible augmentation statistiquement significative de l'inégalité du revenu après impôts aurait eu lieu durant les années 1990 (de 1989 à 2000). Sur l'ensemble de la décennie, ce résultat reflète de nouveau une augmentation de l'inégalité du revenu du marché

18. Nos calculs diffèrent de ceux habituellement publiés pour les années 1980, en ce sens que nous incluons les personnes dont les gains, c'est-à-dire le revenu du travail, sont nuls dans l'échantillon; la plupart des études se concentrent sur les personnes dont les gains sont positifs.

compensée par les effets du régime d'impôts et de transferts. Cependant, un examen plus approfondi indique que les effets réducteurs de l'inégalité du régime d'impôts et de transferts se sont manifestés entièrement durant la période de récession qui a précédé 1993. Durant la période d'expansion d'après 1996, l'inégalité du revenu du marché a diminué, mais celle du revenu après impôts et transferts a augmenté. Ces résultats pourraient refléter les changements dans le régime d'impôts et de transferts qui ont débuté au milieu de la décennie, y compris la réduction des prestations d'aide sociale et les modifications du régime d'assurance-chômage. Toutefois, dans le présent document, nous n'essayons pas de déterminer les effets de ces modifications sur l'inégalité.

Les données fiscales que nous utilisons indiquent une croissance nettement plus importante de l'inégalité du revenu du marché, liée à la fois à une augmentation à l'extrémité supérieure de l'échelle de répartition des revenus et à des réductions fort importantes à l'extrémité inférieure. Selon les données fiscales, et contrairement à ce que révèlent les données d'enquête, durant les années 1990, l'inégalité du revenu après impôts et transferts a augmenté considérablement. De surcroît, pour chaque année de référence, le niveau de l'inégalité est nettement plus élevé d'après les données fiscales que d'après les données d'enquête, principalement à cause de gains beaucoup plus faibles à l'extrémité inférieure de la courbe de répartition du revenu.

Essentiellement, les données d'enquête et les données fiscales varient dans leurs estimations de l'importance de la croissance de l'inégalité durant la reprise économique des années 1990. Cette variation est due en grande partie au fait que le revenu après impôts à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus a baissé considérablement selon les données fiscales, mais n'a tout simplement pas augmenté au même rythme qu'à l'extrémité supérieure de l'échelle si l'on s'en tient aux données d'enquête.

À part ces différences entre les tendances, le niveau de revenu des familles situées au bas de l'échelle de revenu est nettement plus élevé s'il est mesuré d'après les données d'enquête que s'il l'est d'après les données fiscales. Nous avançons deux hypothèses pour expliquer cet écart. Premièrement, les participants à l'enquête pourraient être plus susceptibles de déclarer certains montants (faibles) de revenu que les personnes qui produisent une déclaration de revenus. Ces revenus faibles pourraient être plus fréquents à l'extrémité inférieure de l'échelle de revenu. Cependant, le passage de données d'enquête pures (dans l'EFC) à des données fiscales partielles (dans l'EDTR) ne cause aucune diminution importante du revenu au bas de l'échelle, ce qui donne à penser qu'il ne s'agit vraisemblablement pas de l'explication principale.

La deuxième hypothèse est que les personnes à faible revenu pourraient être sous-dénombrées dans les données d'enquête. Si l'écart entre les chiffres fondés sur les données d'enquête et ceux fondés sur les données fiscales est effectivement dû à une différence de déclaration du revenu, alors, nous devrions nous attendre à ce qu'il soit encore présent même si la couverture des données d'enquête était, d'une certaine façon, aussi élevée que celle des données fiscales. Autrement, si la différence de couverture est la cause essentielle de cet écart, nous devrions nous attendre à ce que celui-ci disparaisse si la couverture des données d'enquête était comparable à celle des données fiscales.

Pour vérifier ces hypothèses, nous comparons la répartition du revenu avant impôts établie d'après les données d'enquête et les données fiscales à celle établie d'après les données de recensement. Les données sur le revenu recueillies durant le recensement le sont de façon fort semblable à celles utilisées pour l'EFC, mais le taux de couverture est nettement plus élevé (comme dans le cas des données fiscales).

Nous constatons que l'extrémité inférieure de la répartition du revenu selon les données de recensement ressemble davantage à celle obtenue au moyen des données fiscales qu'à celle obtenue au moyen des données d'enquête en ce qui concerne les niveaux. Le revenu au bas de l'échelle est systématiquement plus élevé si l'on utilise les données d'enquête que si l'on utilise les données de recensement ou les données fiscales. Par contre, la tendance suggérée par les données fiscales est carrément différente de ce que l'on observe à partir des données du recensement. À la fin des années 1990, les données fiscales indiquent que l'inégalité du revenu a augmenté substantiellement en raison de fortes améliorations dans la partie supérieure de la répartition et parce que la partie inférieure est demeurée inchangée. Les données du recensement montrent une forte augmentation dans la partie supérieure de la répartition, mais indique aussi que cette augmentation a été compensée par une augmentation similaire dans la partie inférieure (en termes relatifs). Même si on peut difficilement expliquer ces différences, il se pourrait qu'elles soient en partie liées au fait que les données fiscales comprennent davantage de couples à très faible revenu que les données du recensement.

Si on se concentre sur les données d'enquêtes et les données de recensement, on constate très peu de différence dans les tendances au cours des années 1980. Essentiellement, les deux sources de données montrent que l'inégalité est demeurée stable. Au cours des années 1990, les tendances sont encore semblables d'après les deux sources de données, mais cette fois, on observe que l'inégalité a augmenté d'une façon substantielle. Cette entente par rapport à la tendance d'inégalité au cours des années 1990 ignore des différences importantes par rapport aux expériences vécues des familles dans la partie inférieure de la répartition au cours de différentes périodes de la décennie. Spécifiquement, les données d'enquêtes montrent que le revenu de ces familles s'est détérioré légèrement pendant la récession au début des années 1990, et a augmentée légèrement pendant la remontée économique à la fin des années 1990. D'après le recensement, ces familles étaient plus affectées par la récession et par la remontée économique.

Annexe

Gains moyens par équivalent-adulte, revenu net d'un travail autonome et autre revenu du marché selon le vingtile de revenu du marché (dollars de 2000) – Familles de recensement*

Source des données	Année	Vingtile										
		Inférieur	2 ^e	3 ^e	4 ^e8 ^e10 ^e12 ^e17 ^e	18 ^e	19 ^e	Supérieur
Gains	1992	191	162	1,381	2,832	11,839	17,363	23,003	40,427	45,982	53,952	70,531
	1993	130	25	786	2,219	10,842	16,619	22,105	40,003	45,386	53,266	71,310
	1994	135	2	652	2,162	10,734	16,423	22,448	40,096	46,067	54,093	72,591
	1995	125	10	680	2,067	11,033	16,371	22,541	40,169	46,227	53,955	72,807
	1996	153	3	627	2,011	10,937	16,493	22,122	40,383	45,803	54,044	74,733
	1997	148	9	697	2,120	10,951	16,750	22,540	41,077	47,132	55,396	76,887
	1998	115	24	754	2,304	11,605	17,205	23,378	42,220	48,742	57,641	82,713
	1999	105	16	851	2,542	12,154	17,772	23,873	43,411	49,816	58,828	85,111
	2000	84	19	884	2,609	12,529	18,339	24,435	44,557	51,292	60,894	90,412
Revenu net d'un travail autonome	1992	-406	-60	26	343	934	960	948	1,271	1,636	2,350	13,360
	1993	-287	-14	-22	202	962	980	1,074	1,332	1,640	2,790	13,914
	1994	-305	-2	-51	175	1,045	1,166	1,143	1,596	1,711	2,592	14,367
	1995	-334	-11	-70	226	989	1,160	1,122	1,567	1,774	2,789	15,012
	1996	-395	-5	-39	229	1,037	1,207	1,276	1,448	1,958	2,808	16,570
	1997	-323	-11	-27	260	1,228	1,117	1,334	1,740	1,959	3,279	17,116
	1998	-284	-11	-4	305	1,103	1,260	1,245	1,815	2,041	3,279	17,888
	1999	-271	-8	-3	361	1,140	1,260	1,349	1,817	2,071	3,474	19,134
	2000	-235	-13	-19	373	1,130	1,230	1,277	2,007	2,205	3,339	19,362
Autre revenu du marché	1992	-36	206	1,227	2,150	3,247	3,200	3,103	3,774	4,194	5,376	14,877
	1993	-25	27	787	1,879	3,270	3,030	3,086	3,419	4,133	5,096	14,299
	1994	-39	4	661	1,764	3,343	3,235	3,026	3,716	4,239	5,424	13,757
	1995	12	14	772	1,818	3,273	3,402	3,116	4,037	4,443	6,021	14,955
	1996	40	12	699	1,782	3,253	3,281	3,382	4,253	5,028	6,497	16,211
	1997	-12	15	741	1,795	3,307	3,421	3,348	4,001	4,706	5,966	15,797
	1998	6	15	811	1,834	3,381	3,453	3,367	4,329	4,743	5,921	17,313
	1999	18	26	870	1,875	3,372	3,628	3,608	4,327	5,106	6,440	17,276
	2000	33	40	905	1,933	3,452	3,605	3,783	4,519	5,187	6,574	17,409

* Le revenu est mesuré au niveau de la famille de recensement, mais l'unité d'analyse est l'individu. Le revenu est divisé par le nombre d'équivalents-adultes dans la famille (voir le texte pour plus de précisions).

Bibliographie

Beach, C.M. et G.A. Slotsve 1994. "Polarization of earnings in the Canadian labour market." Un document de Bell Canada au sujet de la politique économique et publique.

Conseil national du bien-être social. 1997. *Un autre regard sur la réforme du bien-être social : rapport*. Ottawa : Ministre de travaux publics et services gouvernementaux.

Cowell, F.A. 1977. *Measuring Inequality*. Oxford: Phillip Allan Publishers.

Frenette, M. et G. Picot. 2003. "La vie après l'aide sociale : Le bien-être économique des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale au Canada dans les années 90." Statistique Canada, Série de document de recherché des études analytiques N^o 192. N^o 11F0019MIF2003192 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Hou, F. et G. Picot. 2003. "La hausse du taux de faible revenue chez les immigrants au Canada." Statistique Canada, Série de document de recherché des études analytiques N^o 198. N^o 11F0019MIF2003198 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Jantti, M. 1997. "Inequality in five countries in the 1980s: the role of demographic shifts, markets and government." *Economica*, 64(255): 415-440.

Kapsalis, C. 2001. "Évaluation de la déclaration des prestations d'a.-e. et d'a.s. dans le cadre de l'EDTR." Statistique Canada, Série de document de recherché des études analytiques N^o 166. N^o 11F0019MIF2001166 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Kovacevic, M.S. et D.A. Binder 1997. "Variance estimation for measures of income inequality and polarization: The estimating equations approach." *Journal of Official Statistics*, 13(1): 41-58.

Llg, R.E. et S.E. Haugen 2000. "Earnings and employment trends in the 1990s." *Monthly Labor Review*, (March): 21-33.

Morissette, R., J. Myles, et G. Picot 1994. "Earnings inequality and the distribution of working time in Canada." *Canadian Business Economics*, 2(3): 3-16.

Rashid, A. 1998. "L'inégalité du revenu familial, 1970-1995", *L'emploi et le revenue en perspective*, 10 (4): 11-17.

Sargent, T.C. 1998. "The BU ratio: Prospect and retrospect." Direction des politiques économique et fiscale, Ministère des Finances, document de travail 98-09. (Ce document de travail n'est pas disponible qu'en anglais.)

Statistique Canada. 2002. *Le revenu au Canada 2000*. N^o 75-202-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Wolfson, M. 1986. "Stasis amid change: Income inequality in Canada, 1965-1983", *Review of Income and Wealth*, 32 (4): 337-369.

Wolfson, M. 1997. "Divergent inequalities: Theory and empirical results", *Review of Income and Wealth*, 43 (4): 401-421.

Wolfson, M. et B. Murphy. 1998. "New views on inequality trends in Canada and the United States", *Monthly Labor Review*, (April): 3-23.